

## SOMMAIRE

11/52 - Reprise anticipée des résultats - Budget primitif 2011 - Budget général .....	6
11/53 - Reprise anticipée des résultats - Budget primitif 2011 - Budget annexe des parkings .....	7
11/54 - Exercice 2011 - Vote du Budget primitif principal .....	7
11/55 - Exercice 2011 - Vote du Budget primitif - Budget annexe des parkings.....	36
11/56 - Exercice 2011 - Vote des taux d'imposition.....	37
11/57 - Exercice 2011 - Subventions allouées en faveur des associations	38
11/58 - Exercice 2011 - subventions allouées en faveur des établissements publics locaux et aux délégataires .....	39
11/59 - Exercice 2011 - Répartition de la subvention départementale 2010 aux associations à caractère scolaire, culturel, social .....	39
11/60 - Mise en œuvre de la procédure de déclaration d'utilité publique pour le secteur de l'Ilot du Fort .....	40
11/61 - Instauration de la prime de fonction et de résultat en faveur des attachés et des directeurs territoriaux.....	43
11/62 - Fixation d'une participation pour une visite du château et des jardins du Domaine de Courson en faveur des seniors nogentais .....	44
11/63 - Fixation d'une participation pour une sortie à Provins en faveur des seniors nogentais .....	44
11/64 - Convention de financement d'accueil d'enfants en situation de handicap dans les AEJE et les ALSH et notamment la Farandole .....	44
11/65 - Convention de financement d'accueil d'enfants en situation de handicap dans les AEJE et les ALSH - Formation du personnel.....	44
11/66 - Approbation de la subvention et de la convention entre la ville de Nogent et l'association Balt'Art Contemporain.....	45
11/67 - Remplacement de deux délégués au sein de la commission pour l'élaboration du PLU .....	52

11/68 - Remplacement d'un délégué à la commission ad hoc nuisances, risques technologiques et naturels .....	55
11/69 - Remplacement d'un membre du Conseil municipal au sein du conseil d'administration de la SAIEM .....	55
11/70 - Remplacement d'un membre du Conseil municipal au Comité consultatif développement durable Eco-citoyen .....	56
11/71 - Remplacement d'un membre au sein du comité technique de suivi du site Marie Curie .....	57
11/72 - Remplacement d'un délégué du Conseil municipal au sein du conseil d'administration du collège Branly.....	57
11/73 - Adhésion au SEDIF de la communauté d'agglomération le Parisis .....	58
11/74 - Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales .....	59

## Mairie de Nogent sur Marne

### Conseil municipal

Réunion du 28 mars 2011

-----

*(La séance est ouverte à 20 h 10 sous la présidence de M. MARTIN, Maire de Nogent)*

**M. le Maire.**- La séance est ouverte.

*(M. le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux)*

**M. le Maire.**- Je propose, comme Secrétaire de séance, Mme LETOUZEY. Et comme Modérateur, s'il accepte, M. ARAZI.

**Mme MUNZER.**- Excusez-moi, Monsieur le Maire, puis-je faire une communication avant le début du Conseil ?

**M. le Maire.**- Oui, trente secondes. Très courte ?

**Mme MUNZER.**- Non.

**M. le Maire.**- Ah bon ? Pas toute la soirée quand même.

**Mme MUNZER.**- Je préfère dire la vérité.

Simplement, nous sommes quelques jeunes élus, en tout cas d'une génération plus jeune dans ce Conseil municipal, qui nous sommes engagés en politique. Nous souhaitons nous exprimer au nom des hommes et des femmes qui composent notre majorité municipale. On est quelques uns à avoir écrit à plusieurs mains un petit texte que je souhaitais vous lire. Il y a M. IPPOLITO, M. EYCHENNE, M. HIRT, Mme RENOUIL, M. PEREIRA et moi même. Je vais vous le lire.

(Lecture) Nous tenons à féliciter M. le Conseiller Général Jacques JP MARTIN pour sa réélection avec 56,52 % des suffrages exprimés, en dépit d'une abstention généralisée en Ile-de-France et Val de Marne en particulier et d'un très mauvais esprit de certains candidats, spécifiquement à Nogent sur Marne. Ainsi, nous tenons d'abord à affirmer haut et fort que cette élection est, selon nous, une victoire pour nous tous, Nogentais de tous bords politiques, car chaque Nogentais est libre de saisir notre Conseiller Général quand il le souhaite sur des sujets départementaux. La politique est l'affaire de tous mais la compétence de quelques uns. C'est ensuite, permettez-nous, sur le mauvais esprit que nous souhaitons revenir, non pas en tant que membres de la majorité municipale mais en tant que soutien à l'homme, Jacques MARTIN, car je sais que beaucoup de personnes de différents bords politiques s'associent à nos propos. Nous pensons que les mensonges, insultes, calomnies et autres procès d'intention doivent être proscrits d'une ville comme Nogent. Si les critiques prennent systématiquement des tournures personnelles, c'est finalement l'ensemble de la majorité municipale qui est attaquée. Aussi, soyez sûr que certains parmi nous réagirons plus fermement à partir de maintenant. Par ailleurs, si le but de certains est de salir, discréditer les personnes et non les idées, il va falloir penser à stopper net ce genre de prétentions déloyales et abusives. Nous vivons dans un régime démocratique. Les élections ont un poids et l'on se doit de les respecter. Si la parole du peuple est toujours déjà remise en cause par certains, ou que l'on commence à parler du scrutin suivant à peine un scrutin terminé, alors notre pays court un grand danger. Ceux qui insultent les élus ou qui relatent ces insultes portent la responsabilité de la défiance des électeurs. Enfin, nous ne tolérons pas que M. MARTIN qui passe l'ensemble de ses journées et week-end à servir le bien public et à œuvrer pour notre bien à tous, sans distinction aucune, et en aidant les plus démunis quand il le faut, soit insulté de la sorte. Les champions de l'éthique et les stars de la transparence qui préfèrent ne pas se salir en tenant des bureaux de vote douze heures d'affilée le dimanche mais simplement profiter du soleil des rues de la ville, doivent agir de façon plus responsable. Et s'il y a parmi eux des âmes politiques réelles, qu'elles parlent, qu'elles participent au vrai débat politique de manière loyale, franche et sincère. Quelles que soient leurs idées, mais encore faut-il en avoir, elles seront les bienvenues. Place au Conseil municipal et au vote du budget. Merci.

**M. le Maire.**- Merci. Très bien.

Ce n'était pas un débat Monsieur GEIB mais allez-y.

**M. GEIB.**- Je ne vais pas débattre mais une simple réaction quand même. Je trouve ce texte digne des pays de l'Est.

**M. le Maire.**- Ah oui ? Je crois que vous n'êtes pas allé assez dans les pays de l'Est. Je pourrais vous expliquer ce qu'est la Stasi et autres. Je pourrais aussi vous expliquer, mais on en parlera dans un autre endroit et dans d'autres conditions, de ce qu'il s'est passé hier matin au moment du début des opérations de vote dans la ville, et qui mettait en cause mon honneur. Oui, qui mettait en cause mon honneur. Et cela, était digne des anciens pays de l'Est, c'est vrai. Quand on jette le discrédit sur quelqu'un par l'apposition de tracts et de détournement de document mettant en cause ma probité juste au moment de l'ouverture des bureaux de vote, il y a quand même quelque chose qui ne va pas très bien à Nogent.

Voilà, c'est terminé. On en reparlera. De toute façon, certains d'entre vous adorent demander au juge de reprendre sur tapis vert la décision de nos concitoyens lors d'un suffrage. Eh bien, je saisisrai qui de droit pour que l'on me rende mon honorabilité et mon honneur. Merci.

Nous allons commencer la séance.

**Mme DEBAECKER.**- Un mot si vous me permettez. Deux remarques. La première remarque, c'est que l'on fait allusion à des choses. Je ne sais même pas de quoi il s'agit. On est dans le non-dit. Il paraît qu'il s'est passé cela. Je ne sais pas ce que c'est. Deuxième remarque, faire une déclaration disant "avec les jeunes du Conseil, on dit cela", alors vraiment je trouve cela à côté de la plaque. Il n'y a pas des jeunes et des vieux ici. Il y a des élus qui font leur "boulot". Les vieux ont des enfants qui sont peut-être jeunes mais on est tous pareil ici. Pourquoi les jeunes défendraient-ils le Maire et pas les autres ? Cela m'étonnerait que les autres ne le défendent pas. En plus, ce n'est pas "sympa" pour votre groupe. Vraiment, je suis choquée. Enfin, les termes utilisés me choquent aussi.

**Mme MUNZER.**- Je voudrais juste revenir sur votre premier point, Madame DEBAECKER. J'ai précisé que c'était au nom de la majorité municipale. Il se trouve que, hier soir, on était plusieurs à titre personnel à réagir d'une certaine manière et à discuter. Aujourd'hui, par e-mail, on s'est échangé des textes. Il se trouve que les mains qui ont écrit cela, sont les mains que j'ai citées. D'autres personnes de la jeune génération du conseil n'ont pas participé à la rédaction de ce texte. Evidemment, il n'est pas question de mettre une barrière entre les membres du Conseil municipal, je vous rejoins tout à fait là-dessus. Sur le deuxième point, je vous laisse seule juge.

**M. le Maire.**- Très bien, nous enchaînons.

Comme il n'y a pas de compte rendu à l'ordre du jour à accepter, nous allons ouvrir la séance.

#### **11/52 - Reprise anticipée des résultats - Budget primitif 2011 - Budget général**

**M. le Maire.**- Je vais passer la parole à Mme RENOUIL qui va nous présenter le budget primitif 2011. Il fait suite aux débats d'orientations budgétaires de nous avons eu il y a quelques semaines.

*(Mme RENOUIL présente la délibération)*

**M. le Maire.**- Y a-t-il des questions sur cette opération qui maintenant est assez connue, tous les ans ? Je passe au vote pour ce premier rapport.

*(Il est procédé au vote)*

Le rapport est adopté.

**11/53 - Reprise anticipée des résultats - Budget primitif 2011 - Budget annexe des parkings**

*(Mme RENOUIL présente la délibération)*

**M. le Maire.**- Y a-t-il là aussi des remarques ou des questions ? Il n'y en a pas.

*(Il est procédé au vote)*

Merci. Le rapport est adopté.

**11/54 - Exercice 2011 - Vote du Budget primitif principal**

**Mme RENOUIL.**- Nous allons voter tout à l'heure chapitre par chapitre.

Le budget 2011 de la commune, comme vous allez le voir, s'équilibre, sections d'investissement et de fonctionnement, à 78.716.793, 73 euros. Vous voyez que, par rapport au budget 2010, nous sommes en forte augmentation : + 23,47. Cela est principalement dû à l'opération Nogent Baltard, avec une acquisition et une revente des parcelles au cours de l'année. Ces parcelles seront immédiatement revendues après avoir été rachetées au promoteur de l'opération, Eiffage Immobilier, mais une partie va rentrer dans nos dépenses au moment de l'achat et dans nos recettes au moment de la revente.

Comme les années précédentes, on vient de le voter, les résultats constatés de l'année 2010 sont repris par anticipation. L'excédent cumulé au 31 décembre 2010 est donc de plus de 8 millions d'euros. Nous sommes obligés d'en affecter 2,686 millions d'euros à l'investissement puisque c'était le montant pour nos dépenses d'investissement, qui ont été très nombreuses lors de l'année 2010. Le reste, les 5,740 millions, est affecté au fonctionnement pour l'année 2011.

Au niveau du fonctionnement, vous vous souvenez que la principale recette de notre budget de fonctionnement est constituée par les impôts des Nogentais, pour 19.924.000 euros. Cela représente 44 % du budget. Ensuite, viennent les dotations et participations pour 18 % du budget, c'est-à-dire, un plus peu de 8 millions d'euros. Viennent ensuite les autres taxes pour 7.254 millions. On peut bénéficier de l'excédent des années précédentes qui a été reporté dans le budget de fonctionnement, 5,740 millions. C'est ce que l'on a voté tout à l'heure. Il y a aussi des produits de services divers, les 2,528 millions. Et puis différentes petites sommes qui nous permettent d'arriver à des recettes de fonctionnement totales de 44.887 millions. On voit que Nogent Baltard n'apparaît pas ici. Il sera dans nos recettes d'investissement et nos dépenses d'investissement. Je le réprécise, les recettes de fonctionnement sont destinées à couvrir nos charges de fonctionnement. Ce sont les charges de gestion courante d'une ville et non pas ses dépenses d'investissement. Généralement, ce qu'il se passe chaque année, nous avons toujours un peu plus de recettes de fonctionnement que de dépenses de fonctionnement. Cela nous permet, soit de financer de l'investissement, soit de le reporter pour les années d'après, comme ici, nous bénéficions des 5,740 millions économisés sur les années précédentes.

La principale recette de la ville, ce sont les impôts locaux. Nous avons eu un engagement très ferme en 2008. Cet engagement très ferme, nous le tenons depuis 2008. En 2008, la taxe d'habitation était de 15,46 %. En 2009, elle était aussi de 15,46 %. En 2010, elle était de 15,46 %. Et en 2011, cela correspond à tout ce que nous vous avons dit lors du débat d'orientations budgétaires et ce que l'on répète depuis quatre ans, elle sera aussi de 15,46 %. Pareil pour le foncier bâti qui reste à 19,06 et le foncier non bâti à 69,55. Ce sont les taux qui existaient en 2008, les taux qui ne changent pas et les taux qui ne changeront pas. Au niveau du produit total, cela nous fait un produit de 19.923.842 euros. La loi de finances fixe un taux de revalorisation des bases communales sur lesquelles sont appliquées ces taxes d'habitation que nous choisissons aujourd'hui et que nous vous proposons de voter à ces taux là.



Une autre grosse source de recettes de fonctionnement pour la ville de Nogent et pour l'ensemble des villes, c'est là DGF c'est-à-dire les dotations de l'État. Comme vous le voyez sur le tableau, les dotations ont plutôt progressées entre 2005 et 2009. Généralement, elles progressaient au moins du niveau de l'inflation. Elles ont été quasiment stables entre 2009 et 2010. Comme on vous l'avait précisé lors du débat d'orientations budgétaires, l'État nous demande de participer à l'effort national. Cet effort national se traduit par une baisse de notre DGF, d'environ 150.000 euros comme vous pouvez le voir sur ce graphique. Nous prévoyons donc pour 2011 dans notre budget des dotations en provenance de l'État pour 6.090.645 euros. C'était une des mauvaises nouvelles de la soirée.

Les droits de mutations. Ils ont été très fluctuants. C'est aussi une grosse source de budget : 2 millions d'euros sur 44 millions d'euros. C'est loin d'être négligeable. On voit qu'ils ont été très fluctuants surtout entre 2008 et 2010. En 2009, nous avons eu une forte chute de plus de 1 million d'euros entre les droits de mutation que nous avons eu en 2008 et en 2009. Nous avons été agréablement surpris en 2010 avec la reprise du marché immobilier, à Nogent en tout cas. Nous avons eu des droits mutations à hauteur de 2.815.000 euros. L'année 2011 reste difficile à évaluer. Nous avons pris une fourchette prudente sans être ultra prudente, de 2.400.000 euros.

Troisième recette importante du budget de fonctionnement. Pardon, on est dans les dépenses de fonctionnement. On dépense évidemment la même chose, exactement le même montant, 44.887.000 euros. Cela concerne le financement des activités à la population, le paiement des intérêts de la dette. Je vous rappelle, au niveau de la dette, que les intérêts sont ici considérés comme des charges de fonctionnement, un peu comme dans une famille on considère que les intérêts de l'emprunt immobilier pour la maison sont une charge liée au fonctionnement alors que le remboursement du capital est plutôt considéré comme de l'investissement. On aura le paiement des intérêts de la dette, les subventions à nos chères associations, les salaires des agents municipaux qui représentent, comme vous le voyez, quasiment la moitié de notre budget, les contrats d'entretien, les marchés de fournitures et puis les fluides. Les charges de personnels représentent exactement 48 %, un tout petit peu moins de la moitié de nos charges. C'est la raison pour laquelle on va commencer par elles.

Quand on rajoute les opérations d'ordre, on arrive à 21,554 millions et là on est à un peu plus du total des dépenses de fonctionnement, on est à 55,6 %, ce que représente l'intégralité du poste ressources humaines de la ville. On va vous proposer une répartition des agents municipaux pas catégorie pour que l'on voit où sont les principaux emplois de la ville. On peut commencer par l'administration générale qui représente 21 % de l'ensemble des agents, avec 117 agents, un agent de moins cette année. Au niveau de la sécurité publique, elle représente désormais 8 % de nos charges de salaire, 7 personnes recrutées en plus, notamment, à la police municipale de nuit, on va le détailler plus loin,. Les agents dans le secteur scolaire représentent 25 %, donc le quart exactement de nos agents avec 144 agents, un peu plus d'agents aussi lié à l'augmentation des élèves nogentais. La culture, 5 % avec 27 agents. Sport et jeunesse, 51 agents, un peu plus avec l'intégration du CNIS. Le social, 11 agents. La petite enfance représente 9 % avec 51 agents. Et les services techniques 22 %, avec 123 agents.

La dette. Vous avez l'encours de la dette entre 2008 et 2016. En 2008, nous devions aux banques 20.341.000 euros. Il faut savoir que l'on rembourse en capital plus de 1 million tous les ans. Au cours de l'année 2008, nous n'avons pas emprunté. L'encours de la dette a baissé d'un peu plus de 1 million d'euros. En 2009, nous n'avons pas eu besoin d'emprunter non plus pour financer nos investissements. Du coup, cela a baissé aussi, nous sommes passés de 19 à 18 millions d'euros. Et fin 2010, nous avons énormément investi au cours de l'année 2010, 14 millions d'euros à peu près. Du coup, nous avons décidé de recourir à l'emprunt pour financer une petite partie de ces investissements, à hauteur de 3,5 millions. Début 2011, nous sommes donc revenus au niveau d'endettement de 2008. Nous verrons plus tard dans les ratios que la ville de Nogent est à peu près endettée à moitié par rapport à une ville de même taille. Nous avons donc une réserve autour de 20 millions d'euros pour faire des investissements si c'était nécessaire, en tout cas sans que la ville ne court aucun danger. Vous avez la baisse des encours à condition que l'on ne décide pas, comme fin 2010, de recourir à nouveau à l'emprunt pour financer certains investissements.

L'évolution de l'annuité de la dette. L'annuité de la dette regroupe à la fois le remboursement des emprunts au niveau du capital mais aussi le paiement des intérêts. C'est pour cela, quand je parlais de 1 ou 1,2 million, c'était uniquement le côté du capital. En 2008, nous avons une charge de 1.881.000 et en 2011, nous prévoyons 1.920.000 euros. Il est à noter que la première annuité de l'emprunt de 3.500.000 euros réalisé fin 2010, sera acquittée en 2012. En 2011, nous aurons uniquement les intérêts courus non échus.

Au niveau de la vie associative, cette partie du budget est particulièrement compliquée et requiert beaucoup d'énergie de la part de Mme NATAF et de M. DEGRASSAT. Je leur propose de vous détailler le graphique que nous avons sous les yeux.

**Mme NATAF.**- Nous avons eu à répartir une somme globale de 1.222.550 euros. Cette répartition se fait, comme vous le voyez sur le graphique, de la manière suivante. Pour les associations diverses, il y a 81.650 euros. Les associations à caractère culturel, 241.450 euros. A caractère patriotique, 6.000 euros. A caractère social, 477.150 euros. Associations à caractère sportif 296.250 euros. A caractère éducatif, 118.450 euros. Le sport scolaire pour 1.600 euros.

Je laisse la parole à M. DEGRASSAT pour faire quelques commentaires.

**M. DEGRASSAT.**- Bonsoir chers collègues. En complément de cette présentation, il convient de souligner que, si nous raisonnons à périmètre égal concernant l'enveloppe des subventions dans le budget primitif 2011 par rapport à 2010, j'entends par périmètre égal, c'est-à-dire, en retirant le conservatoire puisqu'il est municipalisé et en retirant l'ASEN, nous aboutissons à une baisse de 3,12 % du montant global des subventions, avec un quasi maintien des subventions à la culture, une baisse dans le secteur social. Pourquoi une baisse dans le secteur social ? Il y avait une subvention exceptionnelle pour des crèches de 28.000 euros. Si l'on corrige de cette subvention exceptionnelle de 28.000 euros, la baisse est seulement de 0,56 %. A ce titre, je voudrais dire, sachant que j'ai changé de mission, que la problématique que nous rencontrons, c'est qu'il y a beaucoup d'associations à but caritatif qui manquent de moyens, qui manquent de bénévoles. Et ce ne sont pas tant l'enveloppe des subventions qui va aider ceux qui en ont besoin.

C'est le dévouement de bénévoles, de personnes qui animent ces associations, qui les président, qui sont parfois relativement seuls. Cela fait qu'ils ne répondent sans doute pas aux besoins qui peuvent exister et qu'il n'y a pas une augmentation significative des subventions qui peuvent être allouées aux associations qu'ils animent. En ce qui concerne le sport hors ASEN, la baisse est de 4,7 %.

Voilà les principaux traits et conclusions que l'on doit tirer de cette préparation du budget primitif. A ce titre, notons qu'il y a quand même près de 125 associations que nous subventionnons. Nous avons étudié, Mme NATAF et moi-même, près de 140 dossiers.

**Mme RENOUIL.-** Merci à M. DEGRASSAT et Mme NATAF.

**Mme NATAF.-** Je voulais simplement ajouter, j'ai oublié de le dire, que le montant total des subventions ne tient pas compte de la dotation départementale.

**Mme RENOUIL.-** Merci. C'est vrai que c'est un gros travail dans le processus budgétaire. Vous analysez ces 140 dossiers avec beaucoup d'attention et de sérieux.

La ville apporte également son soutien à des établissements publics que sont le CCAS, Centre Communal d'Action Sociale, et la Scène Watteau / Pavillon Baltard. Le CCAS bénéficie d'une subvention de 750.000 euros et la Scène Watteau Pavillon Baltard, de 600.000 euros. A cela, s'ajoute la contribution apportée par la commune dans le cadre des délégations de services publics, le centre nautique et aussi les structures d'accueil petite enfance pour lesquelles la ville impose des contraintes particulières qui sont appelées, contraintes de services publics. Celles-ci ne permettent pas aux gestionnaires privés d'avoir la maîtrise totale de leur gestion financière. Pour palier les manques à gagner des prestataires, la ville verse une contribution financière qui est contractualisée sur la durée totale de la convention. Enfin, pour la première fois dans l'Est parisien, vous voyez le Baltard Contemporain apparaître. Il s'agit d'une manifestation consacrée à l'art moderne qui réunira les professionnels de l'art, les artistes et les visiteurs. La ville entend s'associer à cette organisation qui est menée par l'association Baltard Contemporain.

Les services généraux, on l'a vu, représentent 5.194.000 euros. Il s'agit évidemment de tout ce qui est services administratifs, services techniques, communication, service d'état-civil, élections, achats, dette et impôts. Cela représente 13 % de notre budget de fonctionnement.

Au niveau de l'hygiène et de la sécurité publique, on a 130.450 euros. Cela concerne tout ce qui est actions de prévention, d'ilotage, 0,33 % du budget de fonctionnement.

Un très gros poste, l'enseignement : 2.807.499 euros. Ce sont les écoles maternelles et élémentaires, l'action périscolaire qui s'est beaucoup développée ces dernières années, le centre de loisirs. Vous savez que le centre de loisirs maternelle et élémentaire est aujourd'hui municipalisé. La restauration scolaire, les transports scolaires, le sport scolaire, donc 2.807.499 euros pour l'enseignement.

La culture représente aussi un gros poste, près de 4 % de nos dépenses. Ce sont évidemment le musée, la bibliothèque, le théâtre, le conservatoire de musique, les expositions et les manifestations.

Pour le sport et la jeunesse, 3.141.280 euros. Le CNIS, Centre Nogentais d'Initiation Sportives, les équipements sportifs, le pôle jeunesse, la MJC, etc..., 8 % de nos dépenses.

Le social, 1.114.000 euros. Les personnes âgées, le maintien à domicile, la restauration, les voyages, les activités seniors, près de 3 % de nos dépenses de fonctionnement.

Au niveau du secteur de la petite enfance, cela représente 1.702.910 euros, 4 % des dépenses. Il s'agit des crèches, des crèches familiales et des multi accueil. Juste une précision sur toutes ces répartitions des charges de fonctionnement par secteur, elles sont établies en dehors des frais de personnel que l'on a déjà détaillés tout à l'heure.

L'aménagement urbain et l'environnement, 1.996.810 euros. Il s'agit de l'éclairage public, du fleurissement, de l'entretien des espaces verts, des jeux d'extérieur et de l'urbanisme. Là à nouveau, il ne s'agit que de dépenses de fonctionnement et non pas d'investissement.

Nous allons passer justement à l'investissement. On l'a vu tout à l'heure, cette année nos dépenses et nos recettes d'investissement ont fortement augmentées par l'opération Baltard. Au niveau des recettes du coup, là où d'habitude les reports des années précédentes, le recours à l'emprunt et puis le virement de la section de fonctionnement, font la majorité du budget, ici on a la somme de 11.982.000 qui va provenir de la cession des terrains que nous aurons préalablement acquis pour réaliser l'opération Nogent Baltard. On a prévu, pour équilibrer ce budget, d'avoir recours à un emprunt de 5.352.000 euros. Je rappelle qu'il s'agit du budget et qu'en aucun cas nous n'avons signé avec la banque. Nous n'emprunterons 5.352.000 euros que si nous en avons réellement besoin. C'est le maximum que nous vous proposons d'emprunter. Mais avec l'expérience des années précédentes, généralement nous empruntons beaucoup moins que ce que nous avançons au moment du budget, ayant réussi à faire quelques économies à droite à gauche.

Les dépenses d'investissement ont augmentées aussi cette année. Elles sont exactement au même montant que nos recettes d'investissement, 33.830.000 euros. La moitié est constituée de l'acquisition des terrains, non seulement pour l'opération Nogent Baltard mais aussi pour quelques autres opérations. Nous ferons des travaux à hauteur de 8.246.000 euros et il y a des reports de 2010 qu'il reste à financer à hauteur de 3.746.000 euros. Et puis, il faudra rembourser le capital de l'emprunt pour 1.230.000 euros.

Au niveau des nouvelles opérations, dans l'investissement de 24.363.000 euros, l'opération Nogent Baltard représente 9.372.000 euros. Il y a ensuite l'urbanisme, un peu plus de 5 millions d'euros. La voirie, on vous détaillera tout à l'heure le plan d'urgence voirie, 3 millions d'euros. Il y a aussi la phase 2 de la décontamination du site Marie Curie pour 1.465.000 et puis les postes habituels au niveau du sport, de la jeunesse et de l'administratif.

Au niveau de la sécurité publique, on compte investir 437.800 euros et là-dessus, s'il est d'accord, je propose que M. EYCHENNE nous fasse un détail.

**M. EYCHENNE.**- Mes chers collègues, en 2010 nous avons passé un marché unique pour la mise en place de la vidéo-protection, qui contenait le centre de surveillance urbain, le relais de la surveillance au poste de la police nationale ainsi que l'installation des 37 caméras. Il y avait une tranche ferme. Elle a été réalisée en 2010 avec l'installation du CSU, de 9 caméras et du relais des images à la police nationale. Ce marché a été réceptionné aujourd'hui. Il nous reste, dans la phase 2, la réalisation de la tranche conditionnelle qui est l'installation des 26 caméras supplémentaires. On avait également le projet de ramener les caméras situées au Port de Plaisance. Malheureusement, il y a quand même un grand décalage de génération entre le système installé au Port de Plaisance et le nouveau système. Aussi, il y aura besoin de faire une mise à niveau. C'est la mise à niveau qui est proposée sur la vidéosurveillance du Port de Plaisance.

**Mme RENOUIL.**- A noter une subvention de l'Etat.

**M. EYCHENNE.**- La subvention de l'Etat sera de près de 50 % des travaux engagés.

**Mme RENOUIL.**- Au niveau du secteur scolaire, on est bien dans l'investissement et non pas le budget de fonctionnement. Les écoles où il y a aura les principaux travaux en 2011 sont les écoles élémentaires Paul Bert et Guy Moquet et la maternelle Gallieni. La maternelle de Fontenay bénéficiera aussi d'un investissement à hauteur de 111.000 euros.

Au niveau des autres bâtiments et du secteur administratif, nous allons investir à hauteur de 1.683.000 euros, principalement dans des travaux pour l'Hôtel de ville et ses annexes, 735.000 euros. Nous allons continuer à aménager le service des espaces verts pour 200.000 euros. Il y a aussi du matériel informatique, téléphonie, immobilier à renouveler pour 341.000 euros. On va acquérir des véhicules pour 189.000 euros. Il y a aussi un peu de travaux de chauffage pour 130.000 euros.

Au niveau du secteur culturel, nous allons investir 436.000 euros. C'est surtout au niveau de la salle Emile Zola que nous allons investir, 92.000 euros. Il est aussi prévu des acquisitions d'œuvres d'art pour 91.000 euros, les instruments de musique du conservatoire et puis des investissements au niveau de la bibliothèque et du musée pour 61.000 et 71.000 euros. J'allais oublier les 35.000 euros pour l'Hôtel des Coignard et 35.000 euros pour l'acquisition de mobiliers divers.

Au niveau du secteur social, on prévoit de faire des travaux dans les logements d'urgence pour 33.500 euros.

Au niveau du secteur de la petite enfance, 256.000 euros seront investis, principalement une mission d'études pour la Maison de l'enfance à hauteur de 150.000 euros. En effet, il s'agit là d'une étude de faisabilité d'un équipement qui sera dédié à l'enfance. Dans le cadre de l'évolution de sa politique de la famille, la ville souhaite développer une réflexion qui a débuté en 2004, 2005, sur l'ensemble de l'unité foncière entre la rue de Clamart, le boulevard Gallieni et la rue Cabit, autour de la création d'une Maison de l'enfance. Le projet de la Maison de l'enfance doit permettre de regrouper en centre ville un ensemble de services liés à l'enfance et la petite enfance, dans un cadre trisannuel qu'il reste à arrêter avant la fin de l'année 2011. Il s'agit uniquement ici des frais de la mission d'études. Le projet de Maison de l'enfance doit offrir différents services liés à la petite enfance. Une structure multi accueil Farandole serait transférée de la rue Paul Doumer, et étendue à 30 berceaux. Aujourd'hui, il y en a 15. Elle comporterait un tiers des places offertes aux enfants porteurs de handicap. Une structure multi accueil par ailleurs de 40 à 60 berceaux, aujourd'hui elle en a 23, dans le cadre de l'agrandissement de la structure actuelle « Tout en couleur ». L'amélioration des services au sein de la crèche familiale « A petits pas », la création d'un Relais d'Assistantes Maternelles, un RAM. La création d'un jardin d'éveil destiné aux enfants de 2 ans et demi n'ayant pas fréquenté de structure d'accueil collective. Notre objectif vise à augmenter le taux de satisfaction des familles en attente de places en structures d'accueil. A ce jour, je pense que Mme DELANNET peut me le confirmer, nous avons 40 % des demandes de places à plein temps qui sont satisfaites avec le multi accueil ainsi que 67 % à temps partiel. Le but est d'augmenter encore ces taux.



Au niveau du secteur sportif, à nouveau, il est bien gâté cette année avec 1.683.000 euros investis, surtout au niveau du centre nautique où nous investissons 420.000 euros. Il y aura des travaux dans le gymnase Leclerc, 271.000 euros. Et puis, une étude de faisabilité de l'équipement sportif rue Hoche. Il y a aussi le solde de l'acquisition du dojo David Douillet rue Paul Bert et l'aménagement du stabilisé sur le stade à hauteur de 100.000 euros. Enfin, l'aménagement d'un parcours santé sport pour 60.000 euros.

Au niveau de l'aménagement de la voirie, nous comptons dépenser près de 3 millions d'euros et cela principalement à cause d'un plan urgence voirie. Et je propose que M. PASTERNAK nous en parle.

**M. PASTERNAK.**- Bonsoir. En effet, suite à l'hiver très rigoureux que nous avons eu, il s'avère que certaines voiries ont été très dégradées. Aussi, M. le Maire a-t-il souhaité faire un plan d'urgence dans la commune et a donc décidé pour certaines rues de les refaire. Je vais vous en donner une liste pour que vous soyez un peu au courant. Rue Paul Bert, du boulevard de Strasbourg à l'espace sportif David Douillet. Egalement des travaux d'aménagement de l'îlot Galbrun. Le boulevard des Deux Commune va être refait en collaboration avec la ville de Fontenay, en ce qui concerne le stationnement et également les trottoirs. L'aménagement des quais de bus et il est à noter que ces travaux seront remboursés à 100 %. La traversée devant Monoprix va être repensée. L'élargissement des trottoirs plus le stationnement de la Grande Rue entre la rue de Coulmiers et la rue Jean Monnet. La rue Brillet, la rue Lequesne de Gallieni à Plaisance, la rue Théodore Honoré de Soulès à Gallieni qui a été faite d'ailleurs. Rue Plaisance pour la troisième tranche des Héros Nogentais à Clamart. Enfin, la rue de Chanzy dans sa totalité.

**Mme RENOUIL.**- Nous investirons pour les espaces verts 440.000 euros, dont 215.000 euros de plantations d'arbres et arbustes et 82.000 euros, pour les aménagements de certains jeux extérieur.

**M. PASTERNAK.**- On me rappelle également que la rue Agnès Sorel va être refaite dans sa totalité.

**Mme RENOUIL.**- Oui.

Au niveau de l'urbanisme, nous prévoyons des réserves foncières pour 4.609.000 euros et une subvention d'équipement pour 250.000 euros.

Je vais détailler l'un des gros projets phares de cette année dans le budget d'investissement. Nous allons acquérir pour l'opération Nogent Baltard, c'est-à-dire, que la valeur des terrains à céder à la ville a été estimée par le service France Domaines à 8.600.000 euros pour les terrains d'Etat remis à la RATP et à 53.000 euros pour les terrains appartenant au STIF, soit un montant total d'acquisitions par la ville de 8.653.000 euros, auquel il convient de rajouter les frais d'actes notariés. Les terrains Etat et STIF, 20.423 mètres carrés au total, ne seront pas revendus dans leur intégralité à Eiffage Immobilier, certaines parcelles devant être divisées entre les emprises constructibles cédées à Eiffage Immobilier et les emprises destinées à être aménagées en voirie et espaces publics. A ce titre, 2.068 mètres carrés représentant des emprises de voirie sur l'avenue de Joinville et sur l'avenue Clémenceau, seront transférés au Conseil Général du Val de Marne. Par ailleurs, 1.965 mètres carrés représentant des emprises de voirie et d'espaces publics, actuellement propriété de la RATP, destinées à l'aménagement du carrefour Joinville / Marronniers / Watteau, et à la sortie du futur parking sur l'emprise de la boucle verte actuelle, seront acquises par la ville de Nogent. Eiffage Immobilier se rendra acquéreur de 16.390 mètres carrés des terrains Etat et STIF auxquels il faut ajouter 570 mètres carrés de l'avenue Watteau. Par ailleurs, il convient de rappeler que la RATP et le STIF cèdent leurs emprises foncières en l'état et occupées. La ville les acquiert en l'état et cède dans les délais les plus brefs à Eiffage Immobilier les charges liées aux opérations de démolition, de traitement et de libération des sols. Préalablement, une nouvelle saisine du service des Domaines sera faite à partir du plan des emprises foncières annexé au permis de construire. Elle permettra d'affiner les valeurs d'acquisition et de revente de l'ensemble des parcelles concernées. Conformément au contrat de programme signé le 27 avril 2010, la ville prendra en charge l'installation de la gare routière provisoire qui se situera place Pierre Sémard, pour un coût estimé de 200.000 euros.

Tout cela nous conduit à l'étude de nos ratios qui font suite à ces dépenses de fonctionnement et d'investissement. Vous voyez la colonne 2011 qui concerne nos prévisions budgétaires, notre prévision pour l'année 2011. A droite, figure la moyenne des villes de même strate, c'est-à-dire, de la même taille que Nogent pour l'année 2010 puisque, évidemment, les données 2011 ne sont pas encore disponibles. Au niveau des dépenses réelles de fonctionnement par habitant, nous sommes complètement dans la moyenne, même si le produit des impositions directes par habitant est légèrement inférieur à la moyenne. Les recettes réelles de fonctionnement par habitant sont un peu inférieures à la moyenne. Les dépenses d'équipement brut, ce que nous allons dépenser, cette année c'est vrai qu'avec le programme Nogent Baltard cela augmente nos dépenses d'équipement brut, on arrive à 903 euros pour une moyenne de 430 euros. L'encours de la dette c'est-à-dire ce que chaque habitant devrait à la banque s'il devait remplacer la ville dans le remboursement de l'emprunt de la ville, chaque habitant nogentais doit 650 euros, alors que la moyenne des villes de même taille est plutôt autour de 1.150 euros. Nous sommes donc une ville peu endettée, moitié moins qu'une ville de même taille. Au niveau de la dotation globale de fonctionnement par habitant c'est-à-dire la somme que donne l'Etat, on est inférieur à la moyenne. Nous recevons 195 euros là où la moyenne des villes reçoit 300 euros. Au niveau des dépenses de personnel par rapport à notre budget, nos dépenses de personnel tout compris représentent 55 % de notre budget, là où la moyenne des villes de même strate est de 56,50 %. C'est un ratio que, personnellement, je suis de très près. Les dépenses de personnel représentant plus de la moitié de notre budget, c'est vraiment un souci constat que nous avons d'embaucher des personnes à chaque fois que c'est nécessaire et pas plus. Au niveau des dépenses de fonctionnement et du remboursement, nous sommes légèrement au-dessus de la moyenne. Dépenses d'équipement brut, cette année nous sommes très nettement au dessus de la moyenne par rapport à Nogent Baltard. Et au niveau de l'encours de la dette, nous sommes à 0,52 de notre résultat, alors que la moyenne est bien nettement supérieure à 0,84.

La principale chose à retenir de ces ratios, c'est que nous sommes une ville qui est peu endettée et qui maintient bien sa principale dépense, celle du personnel.

Autre ratio que j'aime bien repréciser parce que c'est vrai que, quand l'on vous présente ce budget à cette époque de l'année, on présente cela assez rapidement. Sachez que cela représente quand même des mois et des mois de travail. La procédure budgétaire à Nogent a commencé en septembre de l'année dernière, quand M. le Maire a fixé ses principales orientations. Tous les services ont travaillé de leur côté pour analyser leur dépense au cours de l'année 2010 et proposer les dépenses de l'année 2011. Ensuite, les principaux chefs de service se sont réunis dans le bureau du Directeur Général des Services, M. FRANCOU, avec Mme ROULOT, moi-même et chaque service est venu avec l'adjoint le concernant. A nouveau, nous avons passé plusieurs heures à discuter. Je tiens vraiment à remercier l'ensemble des adjoints qui acceptent ces réunions interminables, qui commencent tôt le matin et peuvent finir tard dans l'après-midi. Ensuite, une fois que tout cela est fait, que nous avons bien débattu de tout, nous montons une première fois le budget. Nous regardons à peu près où l'on va. Généralement, on va trop loin et de sérieux arbitrages doivent être faits. Ces arbitrages sont faits grâce au débat d'orientations budgétaires et ils sont faits en dernier recours par M. le Maire qui, bien sûr, a le dernier mot sur l'ensemble de ce budget. Nous ne présentons le budget que tard. C'est vrai que je préfère savoir exactement quel montant nous avons économisé l'année d'avant, de façon à savoir exactement ce que l'on peut réinjecter dans le budget de l'année d'après. Ce n'est en aucun cas, comme j'ai pu le lire ou le voir, une manœuvre politique pour essayer d'augmenter les impôts sans que cela ne se voie. Comme vous le voyez sur ce tableau, nous n'avons pas augmenté les impôts depuis 2007 et nous continuerons à le faire quoi que l'on en dise.

Je voudrais en profiter aussi quand même pour remercier Mme ROULOT qui fait vraiment un travail formidable avec tout son service. Mme ROULOT est la Directrice financière de la ville. Elle fait un travail non seulement quotidien mais aussi énorme au moment de ce budget et de l'établissement du compte administratif. Un grand merci à M. FRANCOU qui passe sa vie à me répéter que l'on ne gère pas une commune comme une entreprise. Je passe ma vie à lui dire que j'aimerais bien gérer la commune un peu comme une entreprise. Je pense que l'on arrive à trouver un terrain d'entente. A nous deux, on avance vite et bien et il a raison de me dire que l'on ne gère pas une commune comme une entreprise bien sûr. Le but d'une commune n'est pas de rechercher du profit mais plutôt d'optimiser le service à la population. Donc, voilà, un grand merci à eux, un grand merci à mes adjoints... Mes adjoints !

Aux adjoints. Un grand merci à M. DEGRASSAT et à Mme NATAF pour le travail qu'ils font avec les associations. Vraiment, ils respectent toujours à la lettre ce que M. le Maire leur fixe comme budget global, et tout cela en travaillant vraiment beaucoup. Voilà.

La conclusion de tout cela au niveau de l'évolution des taux. Vous voyez que, au niveau des strates, les taux ont augmenté dans les autres villes entre 2007 et 2009. Là, ils ont légèrement baissée en 2008. Il n'empêche que la ville de Nogent reste avec des taux d'imposition inférieurs à ceux des villes qui ont la même surface et le même nombre d'habitants que nous.

**M. le Maire.**- J'ajoute simplement une précision sur ce que tu viens de dire. Les strates dont nous parlons, sont celles des communes qui appartiennent à des Communautés d'Agglomérations. Nous avons un statut particulier en étant dans un système où nous délégons à la Communauté d'Agglomération un certain nombre de compétences. Nous comparons les choses comparables. Voilà ce que je voulais dire.

**Mme RENOUIL.**- Tout à fait. On ne mélange pas des choux et des carottes et on n'augmente pas les impôts, et nous maintenons un niveau d'endettement tout à fait raisonnable.

Conclusion du budget 2011. L'homme au cœur de la ville. Nous maintenons les taux d'imposition au niveau de 2008, je crois que tout le monde l'aura entendu. Nous maintenons bien sûr la qualité des services à la population. Nous l'améliorons aussi et nous développons de nouveaux services. Ces nouveaux services, c'est la politique municipale de nuit mais c'est aussi la reprise et le développement des activités du conservatoire. Je laisse Mme MUNZER nous détailler la reprise du conservatoire.

**Mme MUNZER.**- On en a parlé. Un processus de recrutement au niveau de la direction du conservatoire, a été lancé. Des candidatures arrivent en mairie un peu tout le temps. Et par rapport au budget plus spécifiquement, on est à ce que l'on avait annoncé la dernière fois de manière non officielle car on n'avait pas fini les calculs mais en fait le chiffre était exact, 567.000 euros. C'est difficile car je n'ai pas le slide sous les yeux mais ce sont 567.000 euros de dépenses de personnel. Je rappelle que, avant, le conservatoire nous coûtait en subvention au budget primitif ou en subvention au budget pour les deux précédentes années, 345.500 euros. Tous les ans, on avait une rallonge de 50.000 euros voire plus puisque l'on a découvert des trous cumulés sur les précédentes années. On réfléchit, M. le Maire tient beaucoup à cela, il le dit et le redit, à développer une politique de quotient familial au conservatoire. On s'est laissé, comme on l'a déjà dit, quelques mois pour y réfléchir. On a prévu de s'y pencher très prochainement.

**Mme RENOUIL.**- Juste une précision, le chiffre de 500.000 euros et quelques constitue les dépenses de personnel qui sont à balancer. C'est au niveau des dépenses. Au niveau des dépenses, nous n'aurons plus la subvention au conservatoire mais au niveau des recettes...

**Mme MUNZER.**- Tout à fait, 130.000 euros au niveau des recettes. C'est vrai, j'ai oublié.

**Mme RENOUIL.**- Ce sont les adhésions et les cotisations.

**Mme MUNZER.**- Merci.

**Mme RENOUIL.**- Nous allons aussi continuer à développer et à moderniser nos infrastructures. Vous l'avez vu, de gros budgets vous sont proposés au vote. Nous avons lancé le programme Nogent Baltard qui est le programme phare de l'année 2011.

**M. le Maire.**- Merci Madame RENOUIL.

Avant de passer au vote du budget, je vous passe la parole pour celles et ceux qui veulent intervenir sur ce budget, sachant que nous pourrions revenir sur tous les points que vous pourriez être amenés à soulever, que vous n'auriez pas abordés ou soulevés lors de la récente commission des finances.

**Mme LAVIN.**- Peut-être ne suis-je pas assez expérimentée encore dans les analyses du budget, simplement je ne comprends pas très bien pourquoi on donnerait, en 2011, 50.000 euros de subvention au conservatoire considéré comme une association puisque, par ailleurs, il est municipalisé. Est-ce une erreur ? C'est page 49, dans la liste des associations culturelles.

**Mme MUNZER.**- Ce n'est pas une erreur. On a municipalisé le conservatoire au 1<sup>er</sup> février 2011. S'il était resté municipal, il aurait une subvention vraisemblablement pour toute l'année 2011. En l'occurrence, il avait besoin d'une subvention pour le mois de janvier 2011 puisqu'il était encore associatif. On a donc eu besoin de verser une subvention pour cette période. Cela présente environ un mois de dépenses de personnel au conservatoire. C'est donc très cohérent. En revanche, et ce n'est pas une question que vous avez posée mais vous allez peut-être la poser plus tard, 50.000 euros de reprise d'instruments et de matériels du conservatoire, pour information, servent à l'association à résorber un autre trou, un autre déficit qui n'était pas prévu et que l'on a découvert au 1<sup>er</sup> février.

**Mme LAVIN.**- C'est un peu inquiétant.

**Mme MUNZER.**- Cela ne l'est plus, du coup.

**Mme LAVIN.**- Cela fait des dépenses supplémentaires non prévues.

Autre chose, ce doit être ma naïveté de débutante, je m'étonne quand même du très lourd coût des études. On a 150.000 euros pour une étude pour la Maison de l'enfance et 100.000 euros pour une étude de faisabilité du centre sportif rue Hoche. A-t-on mis en concurrence des sociétés ? Cela me paraît colossal par rapport aux autres dépenses.

**M. le Maire.**- Madame LAVIN, il n'y a pas de mise en concurrence à ce stade. Ce sont des provisions...

**Mme LAVIN.**- Des prévisions, d'accord.

**M. le Maire.**- Des prévisions. Il est certain que nous allons, au contraire, veiller à ce que cette phase de ces projets soit limitée à des études de faisabilité sachant que, par la suite, lorsque nous choisirons l'architecte qui aura la responsabilité de ces projets, les honoraires de l'architecte seront dans le projet lui-même. Ce sont des provisions pour lancer des études de faisabilité sur ces deux projets. Mais ce n'est pas parce que c'est au budget primitif que la totalité sera dépensée. Il y aura bien sûr une mise en concurrence tout à fait normale, sur la base d'un cahier des charges qui est quasiment prêt.

**M. ARAZI.**- Je voulais faire une remarque à notre collègue M. DEGRASSAT. Cela vient un peu tard dans le débat mais je voulais quand même le faire. C'est très bien de nous expliquer que l'on a besoin de bénévoles dans certaines associations. Je ne démens pas mais on a aussi besoin de moyens financiers. Et j'en veux pour preuve une association où j'étais tout récemment et je pense que l'on sera tous autour de la table d'accord pour dire qu'elle fait un gros travail dans la ville, « Entraide et Fraternité Nogentaise ». Les locaux de cette association mériteraient véritablement d'être remis à niveau. Je me mets à la place des gens qui vont là et qui sont déjà en difficulté. Il me semble que cela mériterait une prise en charge budgétaire, avec des aides. La deuxième chose, c'est que jusqu'à il y a peu, je sais que ce sujet est en cours de résolution, on était dans une situation où les gens avaient très peu de chauffage. Très bien pour parler des bénévoles. Je l'entends Je pense qu'il y a des difficultés mais je voudrais aussi qu'il soit entendu que, derrière cela, il peut y avoir des attentes en termes de moyens financiers. C'était ma première remarque.

**M. le Maire.**- Je peux déjà répondre sur cette première remarque ?

**M. ARAZI.**- Bien sûr.



**M. le Maire.**- Vous touchez un problème pour lequel nous étions tout à fait alertés et plus que conscients. Nous avons souhaité intervenir dans la mesure où c'est une association qui assure l'équivalent d'une délégation de service public auprès d'un certain nombre de nos concitoyens. Nous étions prêts, par une discussion que nous avons eue il y a quelques mois, avec Valophis, à faire en sorte que la ville prenne à sa charge la mise en conformité du chauffage de ce local que nous louons à l'office HLM, donc à Valophis. Après discussion avec Valophis, sachant qu'ils ont la gestion de notre parc HLM, il vient d'être décidé il y a quelques semaines que Valophis prendrait à sa charge l'ensemble de ces travaux, la mise en conformité, la mise en place d'un nouveau système de chauffage dans les semaines qui viennent. Les devis ont été transmis et notamment nous avons eu notification de Valophis comme quoi ils allaient commencer les travaux. L'affaire est donc en cours. C'est vrai que les bénévoles de cette association, pendant des périodes d'hiver très prononcées au plan de la température basse, ont eu quelques soucis dans la gestion de leur mission.

**M. DEGRASSAT.**- Je voudrais compléter. C'est un problème dont nous avons parfaitement conscience. Comme M. le Maire vient de vous répondre, cette problématique de la qualité des locaux pour les bénévoles qui y travaillent comme pour les personnes qui sont reçues, est en passe d'être résolue. Ce n'était pas un problème financier qui empêchait sa résolution. Par ailleurs, il se trouve qu'à ce jour cette association avait constitué des réserves mais qu'elle n'était pas à même d'effectuer des travaux pour des raisons juridiques. Elle possède des réserves pour répondre aux demandes auxquelles elle souhaite faire face dans le cadre de son objet.

**M. ARAZI.**- De toute façon, je me réjouis de ces décisions. Comme je l'ai dit dans mon intervention, j'avais connaissance du fait que Valophis était en train de prendre en charge ces éléments. Mais il me paraissait important, la présentation faite par notre collègue M. DEGRASSAT, à mon avis, justifiait un tout petit plus de pondération entre ce qui est le bénévolat et les moyens financiers. C'était aussi une remarque d'ordre plus général.

Les deux autres points que je voudrais évoquer, ce sont bien évidemment un certain nombre de discussions que j'avais mises au débat lors du précédent Conseil municipal et qui avaient fait l'objet de votre part globalement de réponses. J'avais évoqué les sujets de l'environnement, de la petite enfance. J'ai vu les réponses qui ont été apportées. Je ne suis globalement pas encore convaincu par les réponses. Je voulais quand même que ce soit acté ce soir, sans aller plus en avant parce que l'on ne va pas se mettre d'accord mais il était important de le dire.

Dernier point qui, à mon avis, est le point principal puisque l'on est sur le vote du budget, j'ai bien entendu ce qu'a dit Mme RENOUIL. Je partage tout à fait quand elle dit que c'est un énorme travail des élus. C'est aussi, elle l'a dit, un énorme travail des services de la ville. Je suis tout à fait prêt à le reconnaître, bien volontiers. Mais ce qui va me faire prendre, pour ce qui me concerne, la décision de ne pas voter ce budget, c'est un point de principe. C'est un point simple. Comme vous le savez, je vais essayer de rester en cohérence avec les prises de position que j'ai eues ici au Conseil municipal concernant le projet du pôle RER. Comme ce projet est au centre de ce budget, comme on l'a vu, et participe aussi de cette logique budgétaire 2011, et qu'a priori par rapport à mes demandes d'évolution de ce projet, il n'a pas évolué. Je suis donc amené à devoir prendre des positions qui seront les mêmes que celles que j'ai prises ici quand il a fallu décider s'il fallait ou pas voter ce projet. De la même façon, je suis dans la même difficulté qui est une difficulté importante puisque ce projet est un projet important de la mandature. Je n'en disconviens pas. J'espère, je ne sais pas encore, que des éléments permettront de faire en sorte de le rendre plus cohérent avec l'identité nogentaise, en tout cas l'idée que moi je m'en fais et qu'un certain nombre de Nogentais se font de ce projet.

Cela fera l'objet de ma position de vote.

**M. le Maire.**- Monsieur ARAZI, nous prenons acte de votre déclaration.

Y a-t-il d'autres questions ?

**Mme DEBAECKER.**- J'aurais voulu avoir des explications sur les réserves puisqu'il y a toujours 2,5 millions de réserve pour le parking Saint-Germain, c'est-à-dire, 13 ans après. J'aurais voulu avoir un point sur le dossier, savoir ce que l'on allait faire de ces réserves.

**M. le Maire.**- Ce ne sont pas des réserves uniquement pour le parking Saint-Germain. M. DELLMANN pourrait préciser où nous en sommes sur le parking Saint-Germain.

**M. DELLMANN.**- Je suis prêt à faire une communication, Monsieur le Maire, quand vous le souhaitez. Si Madame DEBAECKER vous y tenez, lors du prochain Conseil municipal je ferai un point sur le parking Saint-Germain. Il n'y a pas de problème.

**Mme DEBAECKER.**- Si vous connaissez bien le dossier, en trois phrases vous devriez pouvoir nous dire en résumé. Dans le budget, c'est bien indiqué, parking Saint-Germain, il n'y a qu'une seule ligne, 2,5 millions, sur le même montant.

**M. DELLMANN.**- C'est toujours le même montant de provision. L'affaire est toujours devant le tribunal, au niveau de l'expertise. Je vous dis, je suis tout à fait d'accord, lors du prochain Conseil, pour faire une communication plus précise sur le sujet. Si cela vous intéresse, il n'y a pas de problème.

**Mme DEBAECKER.**- Si cela m'intéresse, c'est peut-être un peu...

**M. DELLMANN.**- La provision est toujours la même puisque l'affaire est toujours en expertise. L'expertise continue. J'espère que l'on arrivera avant la fin de la mandature à trouver une solution heureuse à ce contentieux.

**Mme DEBAECKER.**- C'est...

**M. le Maire.-** Nous sommes aujourd'hui prisonniers d'une bataille d'experts qui se relancent les uns et les autres, au centre de laquelle se trouvent ceux sur qui nous essayons de faire porter un certain nombre de responsabilités. Tant que nous n'avons pas suffisamment avancé pour apporter des réponses très précises, il est certain que l'on ne peut pas les détailler. Je reprends la proposition de M. DELLMANN, nous pourrions très rapidement, lors du prochain Conseil municipal, en ouverture du Conseil, faire une communication spéciale sur le parking Saint-Germain. Je retiens quand même aussi l'une des parties de la déclaration de M. DELLMANN. Globalement, quand on se réfère au parcours dans cette affaire, c'est vrai, nous n'avons plus les mêmes risques que ceux que nous avons au moment où le processus a été enclenché. Il y a quand même une avancée dans le domaine du montant du risque. Ce qui ne veut pas dire qu'il faut qu'on le minimise ou qu'on l'ignore. Il est bon de garder cette somme en réserve.

**Mme DEBAECKER.-** Je voudrais quand même rappeler qu'en 2004, on a mis 4,5 millions d'euros pour cette affaire. Une partie, c'est-à-dire 2 millions d'euros, a permis d'augmenter les impôts sur cet argument. On a retiré 2 millions d'euros, on laisse 2,5 millions. Je voudrais quand même préciser, quelle que soit la procédure, que 13 ans après, on n'a rien payé. Par ailleurs, on était assuré à hauteur de 2 millions d'euros. C'est tout. Pour qu'un jour la vérité sorte sur ce sujet.

**M. le Maire.-** Le risque n'était pas de 4 millions d'euros mais de 6 millions d'euros à l'époque.

**Mme DEBAECKER.-** On ne met jamais un risque à 100 % Monsieur le Maire, vous le savez parfaitement.

**M. le Maire.-** Bien sûr, la preuve, nous avons mis 4 millions d'euros. On ne va pas recommencer ce débat.

**M. DELLMANN.-** On reprendra les chiffres, chère Madame DEBAECKER. Il n'y a aucun problème.

**M. le Maire.-** On les reprendra et on vous les expliquera.

**M. DELLMANN.-** On vous fera un point.

**M. le Maire.-** Je ne connais pas, puisque nous parlons de temps en temps, de comparaison entre les collectivités et les entreprises, que ce soit les collectivités ou les entreprises, elles sont obligées de provisionner les risques au niveau auquel elles estiment que ces risques peuvent conduire l'activité à sortir d'un projet comme celui-là. Sur ce, aujourd'hui je ne peux que me satisfaire à la fois de la baisse de cette provision mais aussi du parcours effectué depuis l'année où nous avons pris en main les procédures qui sont destinées à essayer de sortir complètement la ville de ce contentieux.

Y a-t-il d'autres remarques ?

**M. GILLES.-** En fait, c'est pour expliquer nos positions de vote et donc nos réactions par rapport au projet de budget.

Tout d'abord, nous voterons contre le chapitre 12 dépenses de personnel, en faisant référence au contrat de mandature. L'engagement pris en 2008, était en fait de limiter l'augmentation des dépenses de personnel de 3 % par an. Or, l'augmentation que vous proposez cette année est de 9 %, 1,8 million en plus. Ce qui est en hors de proportion par rapport au coût d'intégration des personnels du conservatoire. Ce qui en fait, par rapport à la norme du contrat de mandature, un dépassement de 706.000 euros. Nous voterons donc contre ce premier chapitre.

Ensuite, nous voterons contre les chapitres autres charges de gestion courante pour les mêmes motifs de référence au contrat de mandature. Ce dernier prévoit une progression de 2 % par an. Si on prend cette norme, en fait les propositions que vous nous faites sur les chapitres 11 et 65 sont en dépassement de 388.000 euros. Nous voterons donc contre ces deux chapitres.

Ensuite, nous voterons contre les chapitres 21 et 024 sur l'opération Centre d'affaires Nogent Baltard aux motifs qu'il a toujours été dit que cela ne devait pas coûter un centime à la ville. Or, on s'aperçoit que cette opération, 8,7 millions d'euros en recettes et 9,3 millions d'euros en dépenses, coûte déjà 600.000 euros à la ville alors que cela ne devait pas lui coûter un centime. Nous voterons donc contre ces deux chapitres.

Nous voterons aussi contre le chapitre 16 sur l'augmentation des emprunts. En effet, le contrat de mandature prévoyait pour 2014 une cible à 14 millions d'euros. Nous sommes déjà à 20 millions d'euros. On prévoit encore d'inscrire 5 millions d'emprunt supplémentaire. Nous sommes complètement hors champ par rapport au contrat de mandature.

Enfin, nous voterons contre le chapitre 23 dépenses d'équipement, aux motifs qu'il n'y a très peu de dépenses, notamment sur la petite enfance qui est un secteur où nous sommes quand même fortement contraints avec une forte demande de la population. De même, sur l'éducation avec les retards des travaux sur Gallieni, on a vu qu'il y a un début de travaux sur Gallieni, et sur l'école Val de Beauté. Nous voterons contre également ce chapitre 23.

**M. GEIB.-** Je vous ferai grâce de faire le détail par chapitre. Je pensais éventuellement le faire mais cela va prendre un peu de temps. En ce qui nous concerne, cela ne vous surprendra pas, on votera contre bien parce que....

**M. le Maire.-** Parce que vous votez contre tout le temps.

**M. GEIB.-** C'est normal, comme vous le faites au Conseil Général.

**M. le Maire.-** Non, pas forcément.

**M. GEIB.-** Si on était en place, on ferait certainement une autre politique. C'est dans ce sens.

**M. le Maire.-** Non, on me reproche de voter pour de temps en temps.

**M. GEIB.-** De temps en temps, on vote pour. Vous l'avez remarqué. Mais le budget est l'acte principal de gestion d'une mairie. Vous le savez très bien.

**M. le Maire.-** C'est vrai. Je suis d'accord avec vous.

**M. GEIB.-** Si on ne montre pas là nos différences, où allons-nous les montrer ?

On votera contre car c'est surtout un budget où la sécurité est mise en avant au détriment du social, de la culture et puis de l'éducation. Bientôt, nous allons avoir 45 agents de sécurité pour 45 délits mensuels déclarés. J'espère que l'on va bientôt pouvoir les résoudre d'ailleurs. Cela devrait nous aider. On aura un agent derrière chaque délit. En ce qui concerne effectivement le pôle RER Baltard, nous considérons que cela ne va pas dans sens que nous avons souhaité. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre le budget et toutes les délibérations le concernant.

**M. le Maire.**- Y a-t-il d'autres interventions ? Une précision.

**Mme RENOUIL.**- Juste une précision surtout par rapport aux remarques de M. GILLES qui fait toujours appelle à ce contrat de mandature. Il ne regarde que du côté charges, il ne regarde pas le côté recettes. Je peux vous dire trois choses. La première, contrairement à ce qu'il peut se dire parfois dans la ville sur certains tracts, notre épargne nette n'est négative que dans nos prévisions budgétaires. En aucun cas depuis 2008, elle ne l'est dans nos comptes administratifs. En 2008, notre épargne nette, c'est-à-dire la différence entre nos recettes réelles de fonctionnement et nos dépenses réelles de fonctionnement, l'épargne brute et la dette en capital, était de 1.985.000 en 2008. Elle était de plus 2 millions en 2009 et de plus de 2.400.000 en 2010. La meilleure preuve, pour savoir si une ville est bien gérée, vous regardez deux choses. Vous regardez si elle est obligée d'augmenter son imposition pour financer les dépenses de fonctionnement qui ne seraient pas financées par des recettes de fonctionnement. A Nogent, contrairement à ce que dit M. GILLES depuis 2008... En 2008, il a dit : l'année prochaine, les impôts augmentent. En 2009, on n'a pas augmenté les impôts. Il a dit : l'année prochaine, les impôts augmentent. En 2010, nous n'avons pas augmenté les impôts. Il a dit : l'année prochaine, ils augmentent les impôts. J'aimerais bien qu'à un moment donné, il reconnaisse qu'il a eu déjà eu tort quatre fois de suite et il aura tort encore trois fois de suite.

La deuxième chose que quelqu'un peut regarder et c'est très facile à voir, c'est notre niveau d'endettement. Une ville qui n'arrive pas à financer ses investissements grâce à des économies qu'elle fait sur son budget de fonctionnement, est obligée d'aller rechercher de l'emprunt au-delà des limites. Nous avons aujourd'hui un niveau d'endettement qui est inférieur de moitié par rapport au niveau d'endettement d'une ville de notre taille. C'est tout ce que je peux de vous dire.

Derrière, M. GILLES additionne des choux et des carottes, il divise tout cela par 10 et il dit : ils vont augmenter les impôts. Je vous dis juste : nous n'avons pas augmenté les impôts.

**M. le Maire.**- Le contrat de mandature, vous permettez que je continue puisque vous avez posé d'autres questions, le contrat de mandature a été élaboré, à une période donnée mais avec plusieurs objectifs précis quant aux conséquences. Jusqu'à preuve du contraire, un certain nombre d'éléments a changé depuis l'élection de 2008, concernant les contraintes, concernant aussi l'importance de certains services. Un contrat de mandature s'apprécie à surfaces égales en matière de services. Entre temps, il y a une évolution de la collectivité et il faut bien y faire face et le prendre en compte. Mais faire face à cette évolution en gardant comme objectif les fondamentaux que sont ce que vient de répéter Mme RENOUIL, à savoir les impôts, la dette, la façon dont les services sont gérés, etc. La capacité de mouvement de la collectivité est maintenue. L'épargne dont vient de parler Mme RENOUIL est claire et nette, notamment au niveau de l'épargne nette.

Vous dites que le Maire a pris l'engagement de faire en sorte que l'opération Nogent Baltard ne coûte pas un euro à la ville. Nous sommes toujours sur cet objectif. Ce n'est pas parce que nous récupérons des terrains pour l'usage municipal en réglant cela au niveau de 600.000 euros qu'il faut oublier les recettes de cette opération qui sont de plusieurs millions d'euros. Elles sont évaluées actuellement à plus de 5 millions d'euros. Il faut tout dire. Quand on commence à entrer dans une critique, il faut aller jusqu'au bout en étant honnête au niveau des dépenses mais aussi des recettes.



J'ai entendu les travaux sur Gallieni au Val de Beauté. Je ne vois pas de quoi vous parlez pour la bonne raison qu'à Gallieni il n'y a pas nécessité de faire des travaux particuliers. En revanche, nous souhaitons implanter sur ce site, jumelé avec celui de la rue Cabit, la partie petite enfance, un ensemble dont on vous a expliqué le détail. Il nous permettra de rationaliser le fonctionnement de l'école maternelle. Pour les grandes sections transférées depuis un certain nombre d'années sur Guy Môquet, pour redonner de la souplesse à l'ensemble élémentaire il est prévu de faire en sorte que Gallieni redevienne une école maternelle de plein droit. Nous reprenons là en le modifiant bien sûr parce qu'il y a eu évolution depuis, un projet qui avait été étudié pour partie par l'équipe municipale précédente, avant 2001, et qui avait été mis en attente de plus grandes précisions pour être conforme aux besoins réels. Nous reprenons cette étude et nous l'élargissons pour faire un ensemble homogène et continu depuis la crèche, le Relais d'Assistantes Maternelles jusqu'à l'école maternelle.

Concernant Val de Beauté, je ne me rappelle pas que nous ayons des travaux urgents à faire mais cela doit être Val de Beauté maternelle je crois dont vous parliez. Pour Val de Beauté élémentaire, je pense que les travaux principaux ont été faits. Concernant Val de Beauté maternelle, nous avons décidé de ne pas brusquer le processus et d'étudier plutôt une modernisation de cette école avec un nombre de classes équivalent, ne pas augmenter les classes ne serait-ce que pour la garder dans une dimension d'école de quartier comme le souhaitait la plupart des associations de parents d'élèves qui nous avaient expliqué qu'il valait mieux rester à huit ou neuf classes plutôt que d'augmenter la capacité de cette école. Pour l'instant, nous avons reporté ce projet à après 2012-2013. Les parents sont au courant de ce report.

Concernant la sécurité et le social, je vais vous dire, c'est souvent lié. Les problèmes sociaux qui résultent de l'insécurité existent aussi. Cela ne veut pas dire pour autant que nous sommes particulièrement satisfaits d'être obligés de mettre une équipe de nuit au niveau de la police municipale. Je peux vous dire que, depuis que cette équipe de nuit est en service, elle est intervenue de nombreuses fois et a sauvé peut-être la vie de deux ou trois personnes dans le cadre de problèmes sérieux qui se déroulent la nuit dans notre ville. Si la sécurité est un objectif que nous voulons assurer, ce n'est pas par hasard. Je considère avec mes collègues que la quiétude et la liberté qui est donnée aux personnes qui habitent une ville, de se déplacer en toute sécurité est un élément important concernant la qualité de vie. Le jour où nous pourrions baisser la pression sur la police municipale, nous le ferons. D'ailleurs, nous l'avons fait durant le mandat précédent. Il y avait une équipe de nuit. Nous avons constaté qu'elle n'était plus utile la nuit et nous l'avons supprimée. Tout récemment, nous la remettons en service pour une période déterminée. Il est toujours possible de revenir au cas précédent si la sécurité publique s'améliore, ce qui pour l'instant n'est pas le cas. Trois grands objectifs dans cette affaire. D'abord, les cambriolages. Toutes les villes de ce secteur ont vu le pourcentage de cambriolages augmenter durant ces dernières années. Depuis la présence de cette équipe de nuit, nous avons vu en deux mois ce que cela a apporté. Le trafic de drogue qui est courant dans ce secteur, et des prises ont encore été faites il n'y a pas longtemps à l'occasion de contrôles de nuit. Et puis, le troisième point ce sont les violences à personnes qui sont en fait des agressions sur la voie publique pour voler un portable, un sac, toutes ces choses. Le fait que nous soyons une ville attractive et de transit à l'Est de Paris, fait que nous avons ces importations en matière de sécurité.

Voilà, les quelques réponses que je pouvais donner, sans lancer un débat puisque nous avons une conception différente de ce que doit être la mission d'une collectivité vis-à-vis de ses concitoyens.

Monsieur GILLES, vous vouliez reprendre la parole.

**M. GILLES.**- Juste un mot puisque, de toute façon, sur ce débat il est sûr que nous ne serons pas d'accord. Mais il y a au moins un point sur lequel je vous donne raison. Le contexte depuis le contrat de mandature a changé puisqu'il y a eu la crise économique. La crise économique a aussi généré la baisse des recettes, notamment la baisse des dotations de l'Etat. Raison de plus pour essayer de bien tenir dans le cadrage des dépenses. Je constate que le budget tel que vous nous le proposez, va nettement au-delà du cadrage du contrat de mandature. Raison de plus pour s'y opposer.

**M. le Maire.**- Très bien. Et pour ceux qui ont besoin d'assistance, on leur dit que c'est le contrat de mandature, rien d'autre. Par conséquent, il vaut mieux qu'ils déménagent. Pour aller peut-être à Fontenay, à Vincennes ou au Perreux. Quoique, c'est plutôt au Perreux que vous les enverriez parce que, pour vous, la gestion du Perreux est excellente. Seulement, il faudra nous expliquer pourquoi il y a autant de personnes habitant le Perreux qui viennent dans les associations nogentaises et dans un certain nombre de services que nous avons ouverts depuis quelques années. Mais c'est une autre histoire.

**M. GEIB.**- Serait-il possible d'avoir une copie électronique de la présentation que vous avez faite ce soir ?

**M. le Maire.**- D'autant plus qu'elle sera sur le site de la ville. Il n'y a aucun problème, on peut vous la transférer.

Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas. Nous allons passer au vote. Vous savez que c'est une opération un peu lourde mais elle est obligatoire.

*(Il est procédé au vote du budget par chapitre)*

Je vous remercie pour le vote de ce budget primitif, section principale. Merci à Mme RENOUIL qui nous a fait cette présentation. Et merci, comme elle l'a dit tout à l'heure, à la fois aux élus qui ont travaillé sur ce budget mais surtout à l'administration qui a fait un travail de Bénédictins pour aller traquer l'ensemble des dépenses que nous pouvions soit supprimer soit reporter. En particulier, le secteur du personnel mais surtout le secteur des finances pour que Mme ROULOT, Mme CARRIERE et les services techniques puissent se lancer dans un programme de rattrapage en matière de voirie, ce qui d'ailleurs n'est pas le cas que de Nogent puisque toutes les villes d'Ile-de-France ont été touchées par les variations climatiques au niveau des voiries.

Maintenant, nous passons au vote du budget des parkings.

**11/55 - Exercice 2011 - Vote du Budget primitif - Budget annexe des parkings**

**M. le Maire.**- C'est un point moins impressionnant mais aussi important que l'autre. Je laisse Mme RENOUIL reprendre pour les parkings la même présentation que pour le budget principal.

*(Mme RENOUIL présente la délibération)*

**M. le Maire.**- Y a-t-il des questions ?

**M. FONTAINE.**- Une question. Que sont ces charges exceptionnelles de 1.241.000 ?

**Mme RENOUIL.**- On en avait parlé lors du débat d'orientations budgétaires. Il faut que je reprenne mes notes ! C'est toujours la même...

**M. le Maire.**- C'est simplement qu'il s'est passé un événement.

**M. DELLMANN.**- Justement, on est passé devant le Conseil d'Etat très récemment, il y a quelques semaines. La décision de la Cour administrative d'appel de Paris de 2009 a été annulée. On retourne devant la Cour administrative d'appel de Paris dans les prochaines semaines. C'est un dossier qui devient de plus en plus compliqué et sur lequel nous travaillons depuis pratiquement dix ans. Le stationnement payant, c'est compliqué. J'espère quand même que l'on arrivera avant la fin de la mandature à avoir une réponse définitive dans ce dossier dans lequel les enjeux sont assez importants.

**M. le Maire.**- Il se trouve que l'ancien concessionnaire nous promène depuis des années, en faisant appel systématiquement. Dans cette aventure récente, nous avons été condamnés à rembourser une partie de ce qu'il nous avait été versé l'année dernière.

**M. DELLMANN.**- Il y a deux ans.

**M. le Maire.**- C'est un yo-yo qui va se terminer, je l'espère au moins cette année, peut-être l'année prochaine. Il faut le souhaiter.

**M. DELLMANN.**- Monsieur le Maire, je ne crois pas. Je crois que l'on n'arrivera pas à une décision définitive avant trois ans puisque l'on retourne devant la Cour administrative de Paris. Il y en a pour deux ans à peu près. Nous avons fait l'objet de deux versements de provisions pour atteindre les 6.050.000 euros en deux fois, 4,8 millions et 1,5 million ramené à 1,2 million d'euros. Ensuite, nous sommes arrivés devant le tribunal administratif qui a condamné la ville à verser 3,3 millions d'euros. Quand nous sommes arrivés devant la Cour administrative d'appel de Paris, ce versement a été ramené à 2,7 millions d'euros. Le Conseil d'Etat a dit : on va annuler cette deuxième décision. On remet donc la balle au centre et on doit rembourser au concessionnaire la différence entre les 3,3 millions et les 2,7. Compte tenu des intérêts et des pénalités de retard, on arrive à une charge cette fois de 1.441.000 euros environ, d'après les comptes qui ont été faits et sur lesquels le concessionnaire et nous-mêmes ne sommes pas d'accord. Cela continue. On revient en cinquième semaine.

**M. le Maire.**- Très bien.

*(Il est procédé au vote)*

Je vous remercie. Nous avons donc voté les deux budgets primitifs qui vous étaient proposés ce soir. Nous passons maintenant au vote des taux d'imposition.

#### **11/56 - Exercice 2011 - Vote des taux d'imposition**

*(Mme RENOUIL présente la délibération)*

**M. le Maire.**- Et c'est conforme au contrat de mandature.

**Mme RENOUIL.**- Oui !

*(Rires)*

**M. le Maire.**- Nous votons.

*(Il est procédé au vote)*

Je vous remercie.

**11/57 - Exercice 2011 - Subventions allouées en faveur des associations**

*(Mme NATAF présente la délibération)*

**M. le Maire.**- Y a-t-il des questions sur ces postes ? De toute façon, vous avez, dans l'ensemble du budget, l'ensemble des montants par association. Il n'y a pas eu de grands changements, sauf pour certaines associations qui avaient changé le rythme de leur activité ou qui avaient des réserves très importantes dans leur budget.

Y a-t-il des questions ?

**M. GILLES.**- Juste une explication de vote. On a voté contre le chapitre 65. On s'abstiendra donc sur toutes les délibérations concernant les attributions de subventions.

**M. le Maire.**- Très bien. Y a-t-il d'autres questions ?

**Mme THOME.**- En tant que trésorière d'une association...

**M. le Maire.**- C'est vrai.

**Mme THOME.**- ... Je ne prends pas part au vote.

**M. RASQUIN.**- Je ne prends pas part au vote non plus étant adhérent de plusieurs associations.

**M. le Maire.**- Y a-t-il d'autres positions ? Il n'y en a pas. Chacun s'est exprimé.

*(Il est procédé au vote)*

**11/58 - Exercice 2011 - subventions allouées en faveur des établissements publics locaux et aux délégués**

*(M. HIRT présente la délibération)*

**M. le Maire.**- Y a-t-il des questions ?

*(Il est procédé au vote)*

Merci.

**11/59 - Exercice 2011 - Répartition de la subvention départementale 2010 aux associations à caractère scolaire, culturel, social**

*(Mme MUNZER présente la délibération)*

**M. le Maire.**- Très bien. Vous ne voyez pas dans ce rapport de subventions destinées au sport pour la bonne raison que le département a changé sa façon de travailler. Il verse directement à chaque association, sur la base d'un dossier. Nous sommes bien sûr informés mais la négociation se fait directement avec les associations.

**Mme MUNZER.**- Informés et consultés. Sinon, on ne voit pas non plus apparaître, mais vous le saviez, les 45 euros que le département verse à la Scène Watteau puisqu'elle n'est pas une association. On ne le voit pas mais c'est quand même important de le préciser.

**M. le Maire.**- Très bien. Y a-t-il des questions ?

*(Il est procédé au vote)*

Merci.

### **11/60 - Mise en œuvre de la procédure de déclaration d'utilité publique pour le secteur de l'Ilot du Fort**

**M. le Maire.**- Ce rapport a comme sujet principal la mise en œuvre de la déclaration d'utilité publique pour le secteur de l'Ilot du Fort. Je l'avais déclaré avant la séance, j'ai retiré ce rapport car les pièces annexes n'étant pas complètes, il était à mon avis préférable que nous reprenions ce dossier une fois qu'il serait complet. Il nous manquait un certain nombre de documents. L'autre point, c'est que j'ai demandé à notre partenaire de reprendre les discussions pendant cette période avec notamment quatre des propriétaires dont deux avaient déjà donné leur accord mais n'étant pas au clair sur le montant de la transaction, il y avait nécessité de reprendre les discussions. Il reste deux autres propriétaires avec lesquels un contact doit être pris ou, si ce n'est qu'il a déjà été pris, pour essayer de discuter de solution amiable. Dans la mesure où j'avais pris un engagement que je répète ici devant chacune et chacun d'entre vous, je ne souhaite pas pour la première fois utiliser la procédure d'expulsion. Par conséquent, nous essaierons de trouver des accords pour les personnes qui aujourd'hui encore n'ont pas cru bon d'aller dans le sens de ce qu'il leur était proposé. En particulier, l'une des solutions pour une famille serait de la reloger dans l'opération elle-même, avec un nombre de mètres carrés équivalent, voire un peu différent suivant la négociation qui va être menée.

Pour l'instant, je préférerais retirer ce rapport. Nous en reparlerons très prochainement.

**M. ARAZI.**- Juste une remarque. Je vous avais écrit à ce propos. Je pense que vous avez eu connaissance de mon mail. Non ?

**M. le Maire.**- Je vous écoute.

**M. ARAZI.**- Vous aviez l'air de ne pas avoir reçu le mail. Vous l'avez reçu.

**M. le Maire.**- Cela dépend. Comme vous en envoyez beaucoup, je n'arrive pas à suivre !

**M. ARAZI.**- Vous exagérez toujours un peu, je crois. Mais c'est bien, au moins cela revient régulièrement de Conseil municipal en Conseil municipal.



**M. le Maire.**- Je travaille très peu avec les mails. Je trouve que c'est très difficile de travailler par mail.

**M. ARAZI.**- Sur le principe, je vous avais demandé d'avoir communication de l'ensemble des documents. C'était plus pour rappeler le principe général. Vous l'envoyez à un certain nombre de ce que vous considérez être les têtes de liste. A ce propos, j'avais posé la question de recevoir ces différents documents puisque j'ai été surpris de voir que certaines têtes de liste...

**M. le Maire.**- C'est une histoire terminée et ancienne.

**M. ARAZI.**- Elle était encore récente, sur le premier...

**M. le Maire.**- Il y a une erreur au niveau de l'administration. Il n'y a que trois têtes de liste dans ce Conseil municipal. Il n'y en a pas quatre, il n'y en a pas cinq. En revanche, ce que nous allons tenter de faire, plutôt que de passer uniquement par les têtes de liste, que chacun puisse avoir communication des documents dans leur totalité. Le tout est de ne pas gaspiller en papier les finances de la ville, voire même être respectueux Monsieur ARAZI...

**M. ARAZI.**- De l'environnement.

**M. le Maire.**- ... de l'environnement. Nous essaierons donc de faire en sorte que chacun puisse avoir un dossier complet. Il y a deux solutions. Soit on les met sur une adresse à laquelle chacun d'entre vous pourra se diriger avec un code d'accès. Soit on trouve une autre solution qui permettra à chacun d'avoir un document. Il est certain qu'il nous faut peut-être améliorer notre communication entre nous sur ce point mais, quand les dossiers sont aussi importants, ce n'est pas très facile de faire 35 copies de ce type. On y arrivera.

**M. ARAZI.**- Juste encore un mot. Vous m'avez vu venir. Vous évoquiez la question du positionnement au travers des têtes de liste. Je pense de toute façon qu'il faudra que l'on clarifie et que vous permettiez aux Nogentais puisque je ne fais plus partie de la majorité municipale, Nogentais que je représente ici, de s'exprimer au travers de l'ensemble des moyens municipaux. Je ferme cette parenthèse puisque l'on a un Conseil municipal bien chargé mais il faudra de toute façon que nous ayons cette discussion.

**M. le Maire.**- Je ne vois pas pourquoi nous aurions la discussion puisque nous vous avons répondu. Je vous ai répondu maintes fois. Chacun d'entre nous...

**M. ARAZI.**- Vous n'allez pas me forcer à rester dans la majorité municipale.

**M. le Maire.**- Monsieur ARAZI, vous êtes élu sur une liste. Que cela vous plaise ou pas, que cela vous fasse des boutons ou pas, la tête de liste sur laquelle vous avez été élu, c'est le Maire. Il se trouve qu'en cours de chemin, vous souhaitez plutôt jouer "perso" et sortir de l'équipe avec laquelle vous avez été élu, libre à vous. Vous pouvez annoncer que vous n'êtes pas dans la majorité municipale. Vous êtes membre de la liste qui vous a permis d'être élu. Il n'y aura que trois listes représentées jusqu'à la fin de ce mandat. Libre à chacun de se positionner comme il le souhaite, soit en s'opposant soit en votant pour et avec ou pas la majorité municipale. Les choses sont claires. Vous l'avez annoncé. J'ai dit gentiment que vous étiez en marge de la majorité municipale. Je suis allé encore trop loin en disant cela. Vous nous l'avez précisé pendant les événements récents, vous êtes hors de la majorité municipale. Nous l'avons noté mais vous êtes quand même élu de la liste sur laquelle chacun d'entre nous, ici, au niveau de l'équipe qui est à la manœuvre, était. C'est tout. On ne va pas jouer à cache-cache. C'est ainsi.

**M. ARAZI.**- Le débat n'est pas clos. Pour moi, en tout cas.

**M. le Maire.**- Pour vous mais pour moi si. On a quand même d'autres sujets importants. Je ne pense pas que les Nogentais soient vraiment très intéressés de savoir si l'on siège à gauche ou à droite. Ce qui compte, ce sont les positions que nous prenons par rapport aux dossiers qui sont présentés au Conseil municipal.

**11/61 - Instauration de la prime de fonction et de résultat en faveur des attachés et des directeurs territoriaux**

*(Mme GASTINE présente la délibération)*

**M. le Maire.-** Très bien. Bien entendu, c'est l'application stricte du dispositif. C'est le maximum que nous pourrions être amenés à mettre en œuvre.

Y a-t-il des questions ?

**M. GILLES.-** Juste une question. Quand on a mis ce dispositif en place au niveau de l'Etat, il y avait une garantie de maintien pendant un an qui a été prolongée sur une deuxième année. Le même dispositif existe-t-il pour les fonctionnaires territoriaux ?

**M. le Maire.-** C'est exactement pareil, oui.

**M. GEIB.-** Je vais voter contre parce que partout où l'on met ce mode de rémunération variable qui, à la fin, se transforme en prime à la tête du client, on crée des injustices et des personnes mécontentes. Je voterai contre même si c'est quelque chose qui a été mis en place au plus haut niveau.

**M. le Maire.-** Nous pensions que c'était une avancée. Cela permettait à chacun...

**M. GEIB.-** Pour la vivre depuis une quinzaine d'années dans le privé, je peux vous dire que, financièrement pour certains, c'est une avancée mais, sur le plan humain malheureusement ce n'est pas une avancée. Malheureusement.

**M. le Maire.-** Dans le privé. Je comprends votre crainte.

**M. GILLES.-** Si vous permettez, là où M. GEIB a raison, le problème que l'on voit ensuite, quand on a ce genre de situations, c'est que cela crée une rigidité par rapport à la mobilité. C'est déjà apparu dans le corps préfectoral avec des gens qui ne voulaient plus bouger de leur poste. Et cela se généralise maintenant au niveau de la Fonction d'Etat. Il faut faire attention à cela. Il faut avoir des passerelles qui permettent aux gens de bouger. Sinon, ils restent scotchés à un niveau indemnitaire s'ils n'arrivent pas à obtenir la même chose ailleurs.

**M. le Maire.-** Bien sûr mais les modulations le permettent, s'il y a une gestion des ressources humaines attentive à cela. C'est clair. Je suis d'accord là-dessus. C'est vrai.

*(Il est procédé au vote)*

**11/62 - Fixation d'une participation pour une visite du château et des jardins du Domaine de Courson en faveur des seniors nogentais**

**11/63 - Fixation d'une participation pour une sortie à Provins en faveur des seniors nogentais**

*(Mme THOME présente les deux délibérations)*

**M. le Maire.-** Sur ces rapports, y a-t-il des questions ? C'est en fait une nouveauté dans les prestations proposées aux seniors.

*(Il est procédé aux votes)*

Je vous remercie.

**11/64 - Convention de financement d'accueil d'enfants en situation de handicap dans les AEJE et les ALSH et notamment la Farandole**

**11/65 - Convention de financement d'accueil d'enfants en situation de handicap dans les AEJE et les ALSH - Formation du personnel**

*(Mme DELANNET présente les deux délibérations)*

**M. le Maire.-** Très bien. Y a-t-il des questions ?

*(Il est procédé aux votes)*

**11/66 - Approbation de la subvention et de la convention entre la ville de Nogent et l'association Balt'Art Contemporain**

*(Mme MUNZER présente la délibération)*

**M. le Maire.**- Nous sommes obligés, même si ces dépenses ont été votées dans le cadre du budget primitif, de présenter les rapports individuellement. Je vous demande simplement quels sont vos votes.

**Mme HESLOUIN.**- J'aurais voulu poser une question à Mme MUNZER. Je lis le détail du budget prévisionnel. Je vois au niveau des recettes payées par les artistes 980. Et puis après, caisse 1.320. La place vaut 5 euros. Si l'on calcule bien, cela fait 260 personnes sur trois jours. C'est très peu. Payer d'abord 1.000 euros pour venir à Baltard, si vous trouvez un artiste qui les paiera pour 260 personnes. Par ailleurs, si vous ramenez le coût par personne de l'opération totale, si l'on tient compte qu'il y aura 260 personnes, ce qui est votre estimation, on obtient 592 euros par personne. C'est aberrant ou alors il y a quelque chose qui cloche.

**Mme MUNZER.**- Je suis d'accord avec vous mais ce n'est pas cela.

**M. le Maire.**- Si c'était aberrant, on s'en serait aperçu.

**Mme MUNZER.**- Je vais vous expliquer. Dans une foire d'art contemporain, un marché d'art contemporain, un salon, peu importe comment on l'appelle, nous on l'a appelé manifestation d'art contemporain, il y a des gens qui payent. Je ne sais si vous êtes déjà allée, à mon avis oui, à la foire de la Bastille par exemple, vous êtes invitée par un exposant. Même à la foire de Paris qui n'est pas typiquement un événement artistique, on est invité par un des exposants qui distribue des tickets. La billetterie, 1.320 euros, on aurait même pu ne pas la mettre dans le devis. C'est simplement une estimation pour les entrées payantes des gens qui viendraient ainsi. Maintenant, si l'on regarde le document sur la manifestation d'art contemporain, je ne sais pas si vous l'avez malheureusement. C'est pour cette raison peut-être que vous posez cette question.

Je vais vous le lire : *un évènement grand public... il nous paraît réaliste d'attendre compte tenu de notre exigence de qualité pour cet évènement, relayé par la publicité faite dans les divers médias, la présence de 15.000 visiteurs pour la première de cette manifestation biennale d'art contemporain au Pavillon Baltard.* Ce sont les chiffres qu'ils ont eu quand ils ont organisé la première manifestation de l'autre côté de Paris, porte de Champerret (pour Olivier de CAYRON), pour l'un et porte d'Auteuil (pour Patrick AUGUIN), pour l'autre. Simplement vous dire que l'on avait très peur que ce nombre de manifestants n'arrive pas évidemment. Sauf que l'on a eu une bonne nouvelle très récemment, qui est la confirmation, en tout cas orale, de l'investissement de la Mairie de Paris notamment, en termes financiers un petit peu mais surtout en termes de communication. Cette manifestation sera bel et bien, comme on l'avait annoncé, une manifestation de l'Est parisien relayée et organisée avec la Ville de Paris.

**M. le Maire.**- Très bien.

**Mme DEBAECKER.**- Cela veut dire que l'on finance une affaire commerciale. En fait, l'objectif est que les exposants qui seront là, vendent des œuvres. Evidemment, cela les fait vivre. En revanche, nous allons financer à hauteur de 44.000 euros une affaire commerciale.

**M. le Maire.**- Avec un retour.

**Mme MUNZER.**- Je ne vois pas cela comme une affaire commerciale. Il n'y a pas de problème.

**M. ARAZI.**- Ce chiffre de 15.000 visiteurs me paraît vraiment très optimiste pour être allé à un certain nombre de salons.

Ce serait bien que mes collègues...

**M. le Maire.**- Vous voudriez qu'ils viennent à Baltard, c'est cela ?

**M. ARAZI.**- Je reviens à ce que je disais. L'utilisation du Pavillon Baltard dans le cadre du mécénat artistique, d'une action artistique me paraît être une très bonne idée. Il existe beaucoup d'associations qui exposent et qui ont du mal à trouver des lieux d'exposition. Je pense au salon d'automne, grand salon de l'art contemporain. Pourquoi ne pas être allé vers des associations ? A-t-on fait cette démarche d'aller les voir ? Elles sont connues. Cela aurait pu être un mixte. Dans ce cas, on aurait peut-être pu atteindre des seuils comme celui-là. Je serais très surpris que l'on ait ce nombre de visiteurs dans le cadre de cette exposition.

**Mme MUNZER.**- Vous n'avez pas tort Monsieur ARAZI. En fait, ce que vous décrivez est exactement la démarche que nous avons eue. Nous ne sommes pas allés voir les gens que vous connaissez sans doute très bien. Nous sommes allés en voir d'autres. Désolée, nous sommes allés voir l'éditeur et le directeur de la publication de la revue Art-Scènes. Il se trouve que M. de CAYRON, qui n'est pas Nogentais, organise l'exposition MAC Paris à la porte de Champerret depuis 2005 avec un Nogentais que l'on connaît, qui s'appelle Patrick AUGUIN. Il fait partie du comité art et culture de la ville. La démarche que vous proposez, on l'a eue mais simplement avec les gens que l'on a vus sur Paris et qui organisaient déjà ce type de manifestation.

**M. le Maire.**- Je veux répéter quand même ce qui a été dit tout à l'heure par Mme MUNZER. La somme indiquée ici, en réalité va à la régie personnalisée Baltard. En fait, nous ne donnons pas une somme à l'association. Nous donnons la somme au Pavillon Baltard pour que cette opération se réalise dans les meilleures conditions au plan de l'accueil.

Par ailleurs, je voudrais rappeler une chose. Beaucoup nous ont fait des remarques depuis des années comme quoi Baltard avait avant tout une vocation à caractère commercial. Aujourd'hui, nous essayons par un certain nombre de manifestations, progressivement, d'amener des manifestations à caractère culturel dans l'Est parisien et notamment à Nogent au Pavillon Baltard, pour progressivement amener à Baltard une mixité en matière d'activité, qui permettrait dans l'Est parisien de travailler dans des domaines culturels, ce qui n'a pas été jusqu'à présent le cas. Quand vous regardez sur tout ce territoire de l'Est parisien, vous n'avez pas de lieux dans lesquelles il serait possible d'organiser ce type de manifestation. Avec Paris, c'est aussi, dans le cadre de la convention que nous avons, la première expérience d'une certaine dimension quand même, d'une certaine ampleur, dans le domaine de l'art, en partenariat entre la capitale et Nogent. Nous allons tenter. Le risque que nous prenons n'est pas un risque énorme. Comme je le disais, cette somme va directement à la régie personnalisée. Par ailleurs, suivant la réussite de cet événement, il y aura forcément des retours financiers si tout se passe correctement. Vous savez très bien comment fonctionne ce type d'événement. Ce sont la plupart du temps soit des galeries soit des artistes qui invitent des réseaux qui viennent eux pour acheter, pour faire des transactions dans le domaine de l'art. Le commerce, c'est eux qui le font. Ce n'est pas nous qui sommes impliqués dans ces échanges. On en bénéficiera si l'opération s'avère rentable.

**Mme DEBAECKER.**- L'association a dû être créée pour la faire j'imagine.

**M. le Maire.**- Bien sûr.

**Mme DEBAECKER.**- On n'a aucune garantie sur la pérennité. Par ailleurs, ne pourrait-on envisager que la ville récupère sa donne en fonction du nombre de personnes qui auraient acheté des places et en fonction du chiffre d'affaires réalisé par les artistes ?

**Mme MUNZER.**- C'est là où cela deviendrait commercial pour le coup.



**Mme DEBAECKER.-** Si, c'est commercial puisque l'on finance à hauteur de 44.000 euros la vente des œuvres d'art. C'est commercial. Au moins que l'on récupère ce que l'on donne. Ce sont des personnes individuelles qui vont récupérer. C'est comme si l'on finançait, on achetait des œuvres d'art à hauteur de 44.000 euros. Voilà ce que l'on fait.

**Mme MUNZER.-** Pas tout à fait.

**Mme DEBAECKER.-** Et on ne les a pas. On les achète mais on ne les a pas. Je pense qu'il y a un vrai problème. Surtout que, comme on l'a dit, l'association existe comme cela. Si cela se passe mal...

**Mme MUNZER.-** L'association effectivement...

**Mme DEBAECKER.-** Qui va payer le gardiennage ? A la fin, pas mal d'argent quand même est engagé. L'association n'a aucune ressource, aucune réserve. Si elle a un problème...

**Mme MUNZER.-** D'accord. L'association a été effectivement créée pour cette occasion. En revanche, nous avons demandé les statuts ainsi que les conventions passées avec les autres villes et l'autre association qu'ils ont dans l'Ouest parisien pour organiser le MAC Paris porte de Champerret qui est encore beaucoup plus important que notre Baltard Contemporain à nous. On a des garanties sur les personnes et sur leur mode de fonctionnement puisqu'ils font cela depuis 2005. On s'en est inquiété assez rapidement, on a vu cela assez rapidement. Concernant l'aspect commercial et rentable, si je puis dire, de l'opération je n'a pas très envie, ce n'est pas dans ma logique que ce soit rentable pour la ville. Je considère que la politique culturelle associée à ce type d'événements est simplement une manière de faire vivre les artistes de leur travail et de les aider à vivre de leur travail. S'ils vendent, tant mieux pour eux. Par ailleurs, ils payent les stands. S'ils ne vendent pas, c'est leur risque effectivement mais cela doit rester de l'ordre individuel, d'une décision de chaque artiste. En aucun la ville n'a, à mon avis, à rechercher une rentabilité sur l'opération

**M. le Maire.-** Je précise...

**Mme DEBAECKER.-** Ce n'est pas une rentabilité mais que cela coûte moins cher...

**Mme MUNZER.-** Demander un retour si les gens achètent beaucoup d'œuvre, je ne sais pas ce que c'est.

**M. le Maire.-** Je précise cependant que chacun a pris une part de la mission. La Ville de Paris, dans l'accord qui va être passé dans le cadre de la convention, prendra à sa charge la communication sur l'ensemble de la capitale sur une opération de ce type. Nous fournissons, cela veut dire en fait, nous fournissons le pavillon Baltard pour accueillir cette manifestation. Et puis derrière, l'association avec laquelle Baltard Contemporain est marié, assure la promotion auprès des artistes et de l'ensemble de ceux qui se rendent déjà à l'événement se déroulant à la Porte de Champerret. Il y a donc une répartition des risques entre trois acteurs principaux pour faire en sorte qu'à l'Est de Paris, nous puissions, à Nogent, mettre en place un événement. S'il fonctionne correctement, il pourra être pérennisé. S'il ne fonctionne pas correctement, cela ne coûtera pas à la ville plus que d'avoir fourni gratuitement, c'est cela en réalité, le pavillon Baltard pour accueillir cet événement.

**M. ARAZI.-** MAC Paris que je connais un peu de réputation, est extrêmement sélectif. Les peintres sont sélectionnés. Beaucoup de gens postulent et très peu de gens qui, au final, sont choisis pour exposer. La question que je me pose est la suivante. Quelle est la politique de sélection dans laquelle on va être ? Qui dit exposition, dit finalement qu'est-ce que l'on va présenter et la qualité des œuvres qui seront présentées ? Y a-t-il eu une réflexion ? Pouvez-vous nous en dire un peu ? Cela va-t-il se rapprocher de ce qu'il se fait au travers de MAC Paris ? Ou sera-ce quelque chose de plus ouvert, de moins sélectif ?

**M. le Maire.-** En positionnement ?

**M. ARAZI.-** Oui, en positionnement.

**Mme MUNZER.-** On est dans un pays où, effectivement, il y a beaucoup d'artistes, beaucoup d'artistes contemporains. Le fichier des personnes du MAC Paris se compose d'environ 2.000 artistes auxquels on a envoyé une annonce pour demander s'ils voulaient participer et présenter leurs œuvres. La prospection a été complétée par une publicité dans des revues spécialisées, des magazines, etc. Il y a un comité de sélection. Je rappelle qu'il y a 70 stands au total, 66 ou 70, ce n'est pas encore sur. Le comité est composé de 5 membres : les deux organisateurs qui ont l'habitude, un journaliste spécialisé dans l'art contemporain, un acteur culturel du département ou de la région et un acteur culturel de la ville de Nogent. On est en plein processus. On est en train de recevoir les demandes et de mettre en place ce comité de sélection. Effectivement, je peux d'ores et déjà vous dire, Monsieur ARAZI, que cela va se rapprocher du processus de MAC Paris, simplement plus ouvert cette année qu'il ne le sera les suivantes puisque c'est une année de première édition. Il y a toujours des réticences ou des gens plus frileux que d'autres quant à la réussite de l'opération. Il faut se lancer. On pense que l'on aura environ 1.000 dossiers au lieu de 2.000 à MAC Paris. Voilà ce que l'on pense.

**M. le Maire.-** Bien. Nous allons passer au vote.

**M. DEVYNCK.-** Une explication de vote. On considère que devant le flou artistique qui entoure cette opération, nous votons contre.

**M. le Maire.-** C'est nécessaire en art contemporain, il faut avoir un certain flou artistique.

**M. DEVYNCK.-** Le flou peut nuire à l'art.

**Mme DEBAECKER.-** Voulez vous rassurer ?! On est contre. Moi, j'aime bien l'art contemporain. Je suis un peu inquiète sur la solidité du "truc". Les 44.000 euros, on les prend de notre poche, on les met dans une autre poche. D'accord. J'ai peur de la solidité du projet.

**M. le Maire.-** Nous notons que vous avez peur de la solidité du projet.

**M. ARAZI.-** Je vote pour. Parce que je veux donner la chance au projet.

**Mme MUNZER.**- Merci Monsieur ARAZI.

*((Il est procédé au vote))*

**M. le Maire.**- Merci.

**11/67 - Remplacement de deux délégués au sein de la commission pour l'élaboration du PLU**

**M. le Maire.**- Nous allons passer à une figure imposée qui est celle de procéder au remplacement de nos collègues qui nous ont quittés en décembre, dans un certain nombre de structures que sont soit les commissions, soit les délégations auprès d'établissements scolaires. Il y a quelques rapports. La première chose que je voulais vous demander, c'est si vous êtes d'accord, si quelqu'un s'opposerait à ce que nous ne procédions pas par bulletin à la désignation des collègues qui accepteraient de participer à ces votes, pour la bonne raison que cela prendrait quand même beaucoup de temps pour des remplacements qui sont des remplacements presque techniques dans certains cas. Qui s'opposerait à ce que nous fassions ces remplacements à main levée ?

**M. ARAZI.**- Pour la première, sur la commission PLU qui me semble un élément important, je suis favorable au vote à bulletin secret. Pour les autres, j'ai moins de réticences.

**M. le Maire.**- Par votre réticence pour le premier, nous allons procéder à bulletin secret.

Nous avons deux délégués au sein de la commission pour l'élaboration du PLU. C'était M. MORETTI et M. MAUDRY. Se proposent comme candidat M. DELLMANN et Mme RENOUIL. Y a-t-il d'autres candidats ? Attention, certains d'entre vous y sont déjà. Je vais reprendre la liste. Vous y êtes au titre de la majorité ou de l'opposition Monsieur ARAZI ?

*(Rires)*

**M. le Maire.**- Je ne pense pas que vous y soyez. Je reprends la liste. Sont déjà dans cette commission pour l'élaboration du PLU, M. GEIB, Mme DEBAECKER, M. SAJHAU, M. DAVID, M. FONTAINE, M. PASTERNAK, Mme RENOUX. Il reste à pouvoir deux sièges.

J'ai donc deux candidatures Mme RENOUIL et M. DELLMANN. M. ARAZI est candidat aussi et M. GILLES. Cela aurait été différent si M. ARAZI était resté dans la majorité municipale. Ajouter deux membres de l'opposition municipale, va déséquilibrer l'ensemble. Actuellement, nous sommes sur une base de 9 délégués, 9 membres désignés. Pour arriver à 9, il nous faut deux désignations. Je suis prêt à changer le nombre de membres. Cela n'est pas un problème particulier.

**M. GEIB.-** C'est "sympa" d'en rajouter. Mais il ne serait pas mal que la commission se réunisse de temps en temps !

*(Rires)*

**M. le Maire.-** Je rappelle qu'elle s'est réunie de temps en temps mais elle ne correspondait pas au plan des horaires, à vos horaires à vous. Elle s'est réunie trois fois déjà. Compte tenu de ce qui est en cours, d'ailleurs très prochainement vous aurez une invitation pour que l'on vous présente l'ensemble du projet, comment il va être piloté entre autres par le cabinet et cette commission. Plaisantons sur ce sujet, vous avez raison, mais en tout cas il faudra quand même se mettre au travail. Je vous propose dans un premier temps, en dehors des deux remplacements, d'ajouter trois sièges. De toute façon, tout le monde ne sera pas là systématiquement. Donc trois en plus des deux à remplacer.

**Mme DEBAECKER.-** Cela en fait plus alors.

**M. le Maire.-** Oui, cela en fait plus.

**Mme DEBAECKER.-** On n'a pas assez de candidats.

**M. le Maire.-** Cela fait trois de plus. Deux postes étaient disponibles. Nous allons élire les deux postes disponibles. Mais je propose que nous ajoutions aux neuf, trois sièges pour permettre à certains qui ont envie de travailler, de participer à ces réunions.

Par conséquent, première proposition, êtes-vous d'accord pour que nous portions le nombre de membres de 9 à 12 ? A bulletin secret Monsieur ARAZI ?

**M. ARAZI.-** Cela me convient très bien.

**M. le Maire.-** A main levée, cela vous va ?

**M. ARAZI.**- Votre proposition me paraît tout à fait complète.

**M. le Maire.**- Je ne voudrais pas que vous déposiez une demande de modification alors que vous êtes candidat vous-même. Vous êtes donc d'accord pour que nous passions à douze.

Nous allons voter et on n'aura pas besoin de le faire personne par personne.

**M. NICOLAS.**- Il manque un candidat alors.

**M. le Maire.**- Je le sais. Il y a comme candidats M. DELLMANN, Mme RENOUIL, M. ARAZI, M. GILLES et un membre de l'équipe municipale qui est Mme MARTINEAU.

**Mme DEBAECKER.**- On ne vote pas.

**M. le Maire.**- Je propose l'ensemble de ces candidatures.

*(Il est procédé au vote)*

Tout le monde est d'accord pour entrer dans cette commission ad hoc. Je vous remercie.

**Mme DEBAECKER.**- On peut peut-être faire quand même faire un vote à bulletin secret.

*(Brouhaha)*

**M. le Maire.**- Moi aussi, j'aurais aimé, c'est vrai, mais manifestement M. ARAZI a changé d'avis en cours de chemin !

*(Rires)*

**11/68 - Remplacement d'un délégué à la commission ad hoc nuisances, risques technologiques et naturels**

**M. le Maire.-** Les membres actuels, en dehors de M. MORETTI, sont M. FONTAINE, M. PASTERNAK, Mme LETOUZEY, M. HIRT, M. IPPOLITO, M. ARAZI, Mme DEBAECKER et M. DEVYNCK. Nous avons à remplacer une personne. J'ai reçu la candidature de M. PEREIRA qui aujourd'hui est impliqué dans le processus et qui a d'ailleurs comme délégation les fameux risques technologiques.

Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, y a-t-il d'autres candidatures ?

*(Il est procédé au vote)*

Merci. M. PEREIRA rejoint la commission sur les risques technologiques et naturels.

**11/69 - Remplacement d'un membre du Conseil municipal au sein du conseil d'administration de la SAIEM**

**M. le Maire.-** Nous sommes limités en nombre puisque c'est une société anonyme. Nous avons comme partenaires les personnes qui sont nos actionnaires, 5 Caisse des dépôts et consignations et 7 de la ville. Actuellement, les membres sont M. FONTAINE, Mme RENOUX, Mme RENOUIL, M. DAVID, M. EYCHENNE et M. DELLMANN. M. MAUDRY était membre de cette commission. Il est proposé aujourd'hui à M. PASTERNAK d'entrer dans ce tour de table.

Y a-t-il des remarques ?

**M. GEIB.-** C'est dommage que, dans une commission intéressante, il n'y ait pas quelqu'un de l'opposition. Si une des commissions est intéressante, c'est bien celle là.

**M. le Maire.-** Ce n'est pas une commission. C'est un conseil d'administration.

**M. GEIB.-** On le comprend très bien. On s'entend très bien. Ce serait peut-être intéressant.

**M. le Maire.**- Pour l'instant, ce n'était pas un secteur dans lequel nous pouvions aller dans votre sens. J'étais prêt à faire un grand effort mais, concernant les partenaires que nous avons, il faudrait pour cela qu'on leur demande leur avis. Pour l'instant, je vous propose un membre qui sera plus facilement présent que certains actuels. Ce n'est pas facile de se rendre disponible pour ces séances qui sont dans l'après-midi, aux alentours de 17 heures.

Je vous propose la candidature de M. PASTERNAK.

*(Il est procédé au vote)*

**M. le Maire.**- M. PASTERNAK siégera donc dans ce conseil d'administration.

#### **11/70 - Remplacement d'un membre du Conseil municipal au Comité consultatif développement durable Eco-citoyen**

**M. le Maire.**- C'était, c'est toujours d'ailleurs, une structure assez importante où siègent un certain nombre de personnes qu'elles soient d'ailleurs élus ou personnalités réputées qualifiées. Pour ce comité, nous n'avons à remplacer que M. MORETTI. Les autres personnes y sont déjà. Il faudra voir. Certaines personnes veulent-elles toujours siéger ? Vous avez vu la composition. Nous avons une composition assez élargie. Certaines associations sont représentées, etc. Il faudra peut-être qu'un jour on se repose la question. Pour l'instant, nous n'avons à remplacer que M. MORETTI. Quelle était la candidature que nous souhaitions ? C'était M. PASTERNAK au titre de la délégation qu'il vient de recevoir suite à la disparition de M. MORETTI.

*(Il est procédé au vote)*



**11/71 - Remplacement d'un membre au sein du comité technique de suivi du site Marie Curie**

**M. le Maire.-** Sont dans le comité pour la réhabilitation du site Marie Curie, en dehors de la personne que nous devons remplacer, en tant que conseillers municipaux parce que d'autres personnes sièges dans ce comité, Mme LETOUZEY, M. PASTERNAK, M. HIRT, M. IPPOLITO, M. ARAZI, Mme DEBAECKER, M. SAJHAU, M. DEVYNCK et M. MASTROJANNI. Dans la mesure où se sont par la suite deux équipements sportifs qui devraient prendre la place de ce terrain une fois décontaminé, je propose l'entrée de M. RASQUIN dans ce comité.

*(Il est procédé au vote)*

Je vous remercie.

**11/72 - Remplacement d'un délégué du Conseil municipal au sein du conseil d'administration du collège Branly**

**M. le Maire.-** C'est Mme RYNINE qui est candidate. Y a-t-il autre candidature ?

**M. DEVYNCK.-** Oui.

**M. le Maire.-** Vous seriez candidat ?

**M. DEVYNCK.-** Oui.

**M. le Maire.-** On est limité en nombre. Je mets aux voix. Les autres représentants sont Mme DELANNET et Mme GASTINE en tant que suppléantes. M. MORETTI était membre de ce conseil d'administration.

**Mme DEBAECKER.-** Je ne comprends pas ce que l'on fait.

**M. le Maire.-** Il y a deux candidats. Vous voulez des bulletins secrets ? C'est quand même mieux, c'est vrai.

**Mme DEBAECKER.-** Ce n'est pas que l'on veut en faire un...

**M. le Maire.**- Quant il y a deux candidats, c'est vrai. Vous avez raison.

**Mme DEBAECKER.**- C'est ennuyeux pour le coup quand il y a deux candidats.

**M. le Maire.**- Nous allons voter à bulletin secret, soit pour Mme RYNINE, soit pour M. DEVYNCK.

*(Il est procédé au vote à bulletin secret)*

**M. le Maire.**- Comme M. PEREIRA et Mme MARTINEAU se parlent, ils pourraient se parler devant l'urne !

*(M. PEREIRA et Mme MARTINEAU procèdent au dépouillement)*

Je vous rappelle, pour les candidats, que ces réunions ont lieu aux alentours de 17 ou 18 heures, lorsque les conseils d'administration se tiennent. Je préviens simplement.

Pendant que l'on dépouille, on passe au point suivant.

#### **11/73 - Adhésion au SEDIF de la communauté d'agglomération le Parisis**

**M. le Maire.**- Il vous est demandé simplement de savoir si vous êtes pour qu'ils adhèrent au SEDIF. J'ai l'impression que vous y êtes tous très favorables au fait que Le Parisis adhère au SEDIF. Cela fait un adhérent de plus au niveau de la distribution du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France.

Il n'y a pas de vote contre, j'en suis certain à moins que vous ayez quelque chose à dire sur Le Parisis. Monsieur GEIB, peut-être qu'il n'y a pas assez de logements SRU. Je ne sais pas, je n'ai pas fait l'enquête.

*(Il est procédé au vote)*

**11/74 - Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales**

**M. le Maire.-** Y a-t-il des questions sur ce dossier ?

**M. GEIB.-** Une petite question sur la délibération 11-73 concernant une convention à Blagnac, chez nos amis Toulousains, pour la détermination d'une optimisation de la fiscalité locale. Vu le montant, c'est quoi exactement ? On n'a pas pu trouver ailleurs ? Quel est l'objectif recherché ?

**M. le Maire.-** C'est une affaire qui est destinée à participer aux études concernant la revalorisation des bases fiscales. Cette société va en fait se payer sur le bénéfice qu'elle va générer par les études en matière de revalorisation des bases. En fait, c'est un marché qui est intéressé au niveau des résultats, 35 %. S'ils déterminent un gain, ils récupèrent donc 35 %. Comme le dit Monsieur le Directeur Général des Services dans l'oreillette, on ne peut pas dépasser au total la somme qui est indiquée, c'est-à-dire, 89.900 euros dans les bénéfices récoltés.

**M. DELLMANN.-** C'est un peu comme les bases de l'ancienne taxe professionnelle.

**M. GEIB.-** J'ai bien compris comment ils vont se rémunérer. Il n'y a pas de problème. Mais je ne vois pas trop comment ils vont déterminer la revalorisation des bases fiscales, à partir de quel paramètre. Je croyais que c'était fixé.

**M. le Maire.-** Vous avez les matrices cadastrales, des estimations, etc. En allant sur place.

**Mme DEBAECKER.-** J'ai une intervention à faire là-dessus. Il y a effectivement quelques sociétés qui existent maintenant et qui se paient sur les économies générées. Il faut être extrêmement méfiant sur les contrats. Il y a un peu de tout. La ville a déjà signé un contrat avec Alma Consulting pour faire cela. Je voudrais savoir comment cela s'était passé. Qu'a-t-on gagné ? Combien les a-t-on payés ? Et cela ne fait-il pas double effet ? C'était sur d'autres choses ? C'était des recherches d'économie ?

**M. le Maire.-** Si je vous dis que l'on a rien payé parce qu'ils n'ont pas trouvé d'économie à faire ?

**Mme DEBAECKER.-** C'est dommage. Cela m'étonnerait, on n'a pas bien travaillé parce que l'on en trouve forcément.

**M. le Maire.-** Bien sûr. Cela ne nous a rien coûté mais eux ne nous ont rien amené.

**Mme DEBAECKER.-** D'accord. Je me souviens que l'on avait délibéré.

**M. le Maire.-** Cela ne nous a rien coûté mais ils n'ont pas trouvé d'économie à nous proposer.

**Mme DEBAECKER.-** Ah bon. En fait, vous refaites, ce n'est pas la même chose que vous aviez signé comme contrat, avec cette société. Et vous dites que, dans le contrat, il est bien indiqué que, de toute façon, ils ne peuvent pas gagner plus de 35 % d'économie, qui est au maximum de 87.000 euros. C'est cela ?

**M. le Maire.-** C'est cela.

**Mme DEBAECKER.-** S'ils ne trouvent rien, ils ne gagnent rien. C'est sûr, sûr ?

**M. le Maire.-** Consultez...

**Mme DEBAECKER.-** Je connais un peu ce sujet. Il y a un danger, un risque.

**M. le Maire.-** Vous avez raison. Parfois, c'est assez dangereux. Mais le service pourra vous donner la convention.

**Mme DEBAECKER.-** D'accord.

Je veux rajouter... Vous permettez, Monsieur le Maire, que je rajoute quelque chose ? La question qu'il posait sur comment on peut faire ? En fait, il y a cette commission des impôts directs ? C'est cela ?

**M. le Maire.-** Elle s'est réunie il n'y a pas longtemps.

**Mme DEBAECKER.-** Je ne suis pas dedans mais je l'ai été. Le receveur municipal vient avec un bouquin très gros. C'est très frustrant parce que l'on sent vraiment qu'il y a du travail à faire pour voir si c'est cohérent, intelligent, si les bases... Et en fait, on ne peut rien faire. C'est une bonne idée de travailler là-dessus.

**M. le Maire.-** On peut parler mais pour se faire écouter, c'est beaucoup plus dur. Et c'est pour cela que nous considérons que si, vraiment, ce sont des gens efficaces, c'est par cette voie que l'on peut faire bouger le système, beaucoup plus que par l'analyse qui nous est présentée et qui est assez technocratique comme approche il faut le dire.

**Mme DEBAECKER.-** Il y a un risque politique derrière.

**M. le Maire.-** Oui, c'est vrai.

On va vous donner la parole.

**M. ARAZI.-** Sinon cela aura moins de sens.

**M. le Maire.-** On va dire tout de suite le résultat.

**Mme MARTINEAU.-** 32 bulletins, 4 blancs, 2 nuls, 4 voix pour M. DEVYNCK et 22 pour Mme RYNINE.

**M. le Maire.-** Merci.

**M. ARAZI.-** Je suis plutôt réticent à cette délibération. La question que je me posais, c'est que je vois que l'on peut voter pour ou contre. On ne peut pas voter...

**M. le Maire.-** Non.

**Mme DEBAECKER.-** C'est une décision du Maire.

**M. ARAZI.-** Dans les comptes rendus, il est précisé... C'est dans la formulation du document. J'ai été surpris de voir...

**M. le Maire.-** Il suffit que vous votiez contre le Maire aux élections cantonales. Cela suffit !

*(Rires)*

**M. ARAZI.-** Merci pour votre réponse, Monsieur le Maire.

**M. le Maire.**- C'est un conseil que je vous donne. La meilleure solution est de vous opposer.

Y a-t-il d'autres questions sur les décisions ? Il n'y en a pas.

Je vous remercie. Je vous souhaite une bonne fin de soirée.

---

**L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures**

**Jacques J.P. MARTIN**  
**Maire de Nogent-sur-Marne**